



HAL
open science

La paix après la “ guerre ” sanitaire? Petit essai historique, comparatif et impertinent

Isabelle Brancourt

► **To cite this version:**

Isabelle Brancourt. La paix après la “ guerre ” sanitaire? Petit essai historique, comparatif et impertinent. La légitimité, 2021, 71. halshs-03196411

HAL Id: halshs-03196411

<https://shs.hal.science/halshs-03196411>

Submitted on 12 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Isabelle BRANCOURT

CR-HC à l'Institut d'Histoire du Droit Jean Gaudemet (Université Paris II-Panthéon-Assas – CNRS. UMR 7184)

PDF de la pré-publication

Publié dans : *La Paix*, p. 133-190, Dix-neuvième Cahier de l'Association des Amis de Guy Augé, 2021 pour *La Légitimité 2019 – N° 71*, Saint-Agnan-sur-Sarthe, 2021, 223 pp. [ISSN 0153-2243]

La paix après la « guerre » sanitaire ? Petit essai historique, comparatif et impertinent

Depuis mars 2020, il paraît que « nous sommes en guerre »¹... contre un virus, une maladie : la COVID-19, pour Coronavirus *disease* (*maladie* tout simplement, en anglais, 'franglais' oblige !). Il y a dans cette déclaration une première dans l'Histoire qui mérite qu'on s'y arrête, ne serait-ce que pour s'interroger sur la « paix » qui doit succéder à cette guerre, et à la manière dont les autorités politiques en charge du destin de la France, ou du monde, envisagent de rétablir cette « paix sanitaire » post-COVID. Cela reste, avouons-le, parfaitement obscur aujourd'hui, plus de sept mois après la flambée de cette « guerre » de mars-avril 2020, puisque l'on nous déclare maintenant une « deuxième vague » : en bonne logique, ne devrait-on pas parler plutôt « d'offensive » ? L'ensemble de ces déclarations de guerre ou de nouvelle bataille du COVID, débouchant sur des prises de décisions nationales, à application locale infiniment différenciée, donnent à la fois une impression de surprise, d'impréparation, d'amateurisme, d'absurde et de contradiction permanente dans des stratégies de défense dont on édicte solennellement la mise en place.

Perplexe, nous avons songé à chercher dans nos sources d'étude habituelles les éléments d'une comparaison, à proposer de nouveaux questionnements, pourquoi pas quelques réponses aussi et finalement à élever les débats jusqu'à la véritable dimension politique de cette « paix couverte » inédite que l'on nous présente comme seule issue de la « guerre ouverte » déclarée *par ce virus*.

I – Pouvoir et société en France, face à une épidémie au XVIIIème siècle

Le choix du point de comparaison s'est imposé à nous en raison tout simplement des sources sur lesquelles nous travaillons depuis bientôt vingt ans et dont nous avons donné une édition partielle en 2013 en hors-série n° 1 de la collection des Cahiers des Amis de Guy Augé. Les Archives nationales, dans la série U de ses magnifiques dépôts anciens, conservent en effet une collection remarquable jusqu'à nous peu exploitée puisque l'on n'en connaissait rien de son auteur. Son nom seul, que cet archiviste avant l'heure avait fièrement pris soin de consigner sur les pages de garde des recueils qu'il a passé sa vie à constituer, s'étant révélé un *surnom*, il nous a été possible de donner à ce « Delisle » fantôme sa vraie identité, et du coup, d'ébaucher la vie

¹ Nous sommes en guerre, en guerre sanitaire, certes : nous ne luttons ni contre une armée, ni contre une autre Nation. Mais l'ennemi est là, invisible, insaisissable, qui progresse. Et cela requiert notre mobilisation générale. Nous sommes en guerre... Nous sommes en guerre [...] ». Allocution du Président Emmanuel Macron, 16 mars 2020.

et la carrière de notre commis greffier préféré, Jean Gilbert, dit De L'Isle². Nous savons maintenant qu'à partir de 1717, il prit progressivement la place de son patron, le greffier en chef civil du Parlement de Paris, pour constituer – ce qui était une vraie nouveauté – un fonds privé d'archives du greffe à l'usage de ses maîtres. En 1720, il avait déjà acquis cette habitude, que nous avons relevée sous la plume des plus anciens greffiers du Parlement³, et jusqu'aux plus modestes officiers des greffes⁴, d'entremêler une mémoire de diariste, sur les événements publics ou même de sa vie privée, aux documents (brouillons ou copies de minutes et d'arrêts, imprimés divers) issus de l'activité de la cour de justice. Alors, lorsque l'exil très 'politique' du Parlement de Paris à Pontoise, dans l'été de cette année 1720, l'obligea à de longues heures d'inaction, sa plume expérimentée de secrétaire hors-pair du greffier ne resta pas inerte : plus encore qu'à Paris, il voulut garder le souvenir de ce moment insolite de l'histoire de *son* Parlement auquel le liait un sentiment, plus que d'admiration, de véritable amour. Isolé du reste de ses travaux d'archivage⁵, ce registre est un document remarquable, tant pour l'histoire de l'institution et de la justice qui y est rendue en exil que pour les débats politiques qui marquèrent la Régence, et tout simplement pour la mémoire du temps. C'est à cette dernière que nous nous arrêterons pour, exactement trois cents ans plus tard, la placer en miroir du nôtre. Voici, au 31 août 1720, la première allusion à ce qui servira justement à notre comparaison :

[fol. 22] Samedi 31 et dernier jour d'aoust, [...]

[v°] Que la peste estoit à Marseille et en Provence et que c'étoit une chose pitoyable par tout ce que l'on y voyoit à ce sujet, mesme que le Parlement de Provence a esté obligé de quitter sa demeure et d'aller où chacun le pouvoit pour éviter le mal [...].⁶

Le fléau qui s'est abattu sur la Provence dans l'été, est arrivé à la connaissance de notre 'Parisien'. Cette terrible peste « dite Grande peste de Marseille », parce qu'elle est entrée par son port, est dans la plupart des sources narratives de l'époque. Elle est aussi relatée dans tous les grands ouvrages historiques sur la plus terrible de toutes les pandémies de l'histoire humaine, jusqu'à nos jours ; parce elle est enfin le « dernier » – c'est du moins ce que l'on dit – des épisodes pesteux enregistrés en France. En fait, lorsque Gilbert écrit, la menace est là depuis

² Pour la découverte de l'identité, voir I. Brancourt, « Un Gilbert méconnu : histoire d'une identification et réappropriation d'une collection d'archives », *Revue historique de droit français et étranger (RHDFE)*, jan.-mars, n°1-2011, p. 17-41 ; pour la biographie du commis-greffier, voir l'introduction d'Un Gilbert méconnu, *Magistrature et quotidien du Parlement de Paris dans le premier XVIII^e siècle*, textes présentés et annotés par Isabelle Brancourt, Paris : Société française d'Histoire du Dix-huitième Siècle [SFEDS], coll. « Dix-huitième siècle », 2016, 454 p.

³ Dès la fin du XIX^e siècle, Alexandre Tuetey publiait coup sur coup le « journal » de Nicolas de Baye (1400-1417) et de Clément de Fauquembergue (1417-1435), en ligne sur Gallica.fr, un journal qui n'est rien d'autre que le registre d'audience (qui n'est pas exactement un procès-verbal, d'ailleurs) du Parlement dans lequel les greffiers notaient en même temps que les arrêts de la grand-chambre, les événements remarquables qui se présentaient en leur temps.

⁴ Tous nos travaux dans les fonds de greffes, y compris dans les registres d'écrou des greffiers de la Conciergerie, sous l'Ancien Régime, confirment la même habitude. Cf. Camille Degez, « La mémoire de la prison : les greffiers de la Conciergerie (Paris, fin du XVI^e siècle-milieu du XVII^e siècle) », dans Olivier Poncet et Isabelle Storez-Brancourt (dir.), *Une histoire de la mémoire judiciaire*, Paris, ENC, 2009, p. 233-243 (en ligne sur : <https://books.openedition.org/enc/1582?lang=fr>).

⁵ « Journal du Parlement séant à Pontoise depuis le 21 Juillet 1720 jusqu'au 11^e novembre qu'il a esté transféré à Blois, par moy Jean Gilbert DeLisle (*sic*), commis de Monsieur Gilbert, greffier en chef du Parlement, et l'un des commis au greffe », Arch. nat., U 747. Édition intégrale dans : *Le Régent, la Robe et le commis-greffier. Introduction au Journal du Parlement de Pontoise, en 1720*, Cahier Hors-série n° 1 de l'AAGA, Saint-Agnan-sur-Sarthe, 2013, 359 p.

⁶ *Ibid.*, p. 165. NB : dans la suite de cet article, nous n'avons pas référencé les citations au *Journal* de Jean Gilbert puis que toutes sont datées et très faciles à retrouver dans l'édition susdite.

bien plus d'un mois auparavant : la « contagion » est, en réalité, une évidence dès juillet, et est « reconnue » officiellement, à Marseille, en tant que « peste », le 1^{er} août. La première annonce qui en est faite à Paris est celle de la *Gazette d'Amsterdam* du 6 août, se fondant sur une lettre du 19 juillet venue de Marseille.

L'origine du fléau est presque tout de suite connue aussi : c'est l'arrivée, le 25 mai 1720, à l'entrée du port de Marseille du *Grand-Saint-Antoine*⁷, parti de Seyde puis Tripoli, en Syrie, où couvait la maladie, car elle y est endémique. Cela, on le savait depuis des décennies à Marseille, et en France en général. Le capitaine du navire avait appareillé avant que la maladie se déclare, donc avec une patente, certificat toujours obligatoire, non pas « brute », mais « nette ». Précieux *Sésame* qui lui serait réclamé partout pour relâcher dans un port.

Le capitaine du navire, Chataud⁸, après quelques échanges discrets (et certainement peu véridiques) avec les armateurs (dont l'un était aussi échevin de la ville), présenta bientôt cette patente nette, d'absence de toute contagion, ce qui était devenu, dès longtemps, évidemment mensonger : il y avait eu à bord neuf morts, et cela dès le mouillage à Chypre (un turc, le 8 avril 1720), et le navire portait un matelot malade ! La patente « garantissait » la non-contamination de l'équipage et de sa cargaison, sous la responsabilité de l'administration du port de Livourne, dernière escale du vaisseau. Une courte quarantaine, discrète, fut néanmoins imposée, mais la hâte des armateurs et l'espérance des gains de la foire de Beaucaire avaient poussé à un déchargement, en contrebande dit-on pour une part, de la cargaison infectée. De là, cette peste qui n'en fut pas moins dramatique pour être la dernière.

Le Parlement de Provence, séant à Aix (à un peu plus de six lieues de Marseille, 31 km aujourd'hui), fut alerté dans les derniers jours de juin, malgré – dit-on sous cape – les efforts des autorités de Marseille à dissimuler l'ampleur de la catastrophe imminente. Selon les attributions de « grande police » (c'est-à-dire d'administration) qui revenaient à tous les parlements de France en cas de crise – frumentaire, sanitaire ou militaire, et autres – les hauts magistrats d'Aix rendirent le 2 juillet un arrêté qui défendait absolument, *sous peine de la vie*, toute communication entre les habitants de Marseille et ceux du reste de la Provence. Il n'était donc plus possible, plus permis du moins, de sortir *ni d'entrer* (nous insistons) dans la ville : « En concentrant le mal », écrit l'un des premiers historiens du parlement de Provence, « cette décision menaça Marseille des horreurs de la disette, et excitait déjà le peuple à la révolte »⁹. Comment assurer en effet le ravitaillement de la cité ? Les habitants de Marseille seraient d'abord obligés de se confiner strictement dans leur logis, tandis qu'on leur distribuerait du pain, des viandes, et autres subsistances de base. C'était du moins les préconisations de Chirac (Pierre, pas l'autre), médecin et « conseil » du Régent. Sur place, la réalité était fort différente.

La difficulté résidait en effet dans la réalisation d'un tel programme tandis que les morts commençaient à se multiplier. On reprit une pratique ancienne qui consistait à brûler du soufre (un désinfectant de premier ordre, il est vrai) dans les rues, mais la chaleur de ces brasiers ajoutée à celle du soleil d'été rendit l'atmosphère irrespirable. Le Parlement d'Aix ordonna aux magistrats de la ville d'Aix, ou « consuls », de s'adjoindre l'intendant de la province pour aller, aux barrières de Marseille, conférer avec ses échevins... On verra plus loin que les ravages de

⁷ Les archéologues ont retrouvé l'épave en 1978. Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand-Saint-Antoine_\(navire\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand-Saint-Antoine_(navire)).

⁸ Ou *Chateau*, selon une orthographe infiniment variable dans les sources.

⁹ Prosper Cabasse, *Essais historiques sur le Parlement de Provence, depuis son origine jusqu'à sa suppression, 1501-1790*, 3 vol., t. III, A. Pihan Delaforest, 1826, p. 175-176.

la peste furent énormes. Aux alentours du 2 septembre, il y a *mille* morts *par jour* dans Marseille et ils s'entassaient dans les rues et les places en montagnes infectes et mortifères¹⁰.

*

« *Vendredi six septembre [...] Arrest sur la requeste du procureur général du Roy au sujet de la contagion à Marseille. [...]* »,

continue notre greffier, de Pontoise. N.B. le Parlement de Paris y est puni pour s'être opposé de la façon la plus opiniâtre aux édits qui devaient apurer la situation financière¹¹. On est même en plein dans la crise dite du « Système de Law », cette banqueroute dont les péripéties, depuis au moins le printemps 1720, retiennent le souffle et l'attention de « tous les gens de bien », de ceux qui, comme les magistrats, prétendent assurer le « bien public » contre l'impéritie du gouvernement, contre les calamités. Le *Journal du Parlement* – « séant à Pontoise », justement dans les remous de la crise financière – en porte le témoignage à chaque page. Donc le Parlement de Paris est condamné par le Régent à rendre la justice de dernier ressort dans cette petite ville où il a déjà été appelé par le roi, en l'un des pires moments de son histoire houleuse¹². Le Parlement joue la montre et juge... mollement. D'ailleurs, les avocats font grèves : les magistrats s'en servent pour écarter toutes les causes d'appel qu'ils peuvent. En revanche, il veut bien enregistrer, sur requête du Procureur général, ici Guillaume François Joly de Fleury, des décisions d'ordre administrative, on parlait d'arrêts de police générale. Preuve ici que la peste, si loin que fût Marseille, est une affaire « d'État ». Le Parlement d'Aix, directement concerné, s'était vu pourtant retirer par le Conseil du roi la gestion de la crise, confiée au commandant de la province (Langeron¹³) en collaboration avec l'intendant (Le Bret de Flacourt¹⁴, il est vrai, aussi Premier président de la cour d'Aix). Les grandes robes d'Aix furent piquées, mais le mal était arrivé aux portes de leur ville, de leur palais, de leurs maisons : il n'était pas question de remontrer, de résister, ni même d'élever une protestation. « Dès que la peste se manifesta à Aix », remarque Prosper Cabasse, « le Parlement se hâta de prendre des mesures pour en diminuer les ravages. Mais à peine s'occupait-il de ces précautions qui, dans toutes les occasions semblables, lui avaient été dictées par son zèle, qu'un arrêt du Conseil lui ravit cette juridiction particulière de police... »¹⁵. C'est bien cet arrêt du Conseil que le Parlement de Paris, à Pontoise, enregistre, comme le consigne De L'Isle. Notons que tout opposé qu'il fût à la politique du Régent, et exilé pour cela, le Parlement de Paris ne se solidarise aucunement avec ses collègues d'Aix : crainte de déplaire, d'en ajouter à son régime de rigueur,

¹⁰ Cf. la meilleure relation de l'épidémie dans la ville, celle du Dr. Jean-Baptiste Bertrand. Nous y reviendrons.

¹¹ Cf. Edgar Faure, *La banqueroute de Law : 17 juillet 1720*, Paris, Gallimard, coll. « Les Trente journées qui ont fait la France », 1977, 742 p. + 31 pl. l'obstination du Parlement est désapprouvée par l'avocat Edmond Jean François Barbier, l'un des plus fameux mémorialistes du Parlement (et des affaires politiques) sous le règne de Louis XV.

¹² Voir Isabelle Brancourt, « Le dernier schisme parlementaire de l'Ancien Régime : Pontoise en 1652, *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du parlement de Paris (XV^e-XVIII^e siècles)*, Sylvie Daubresse, Monique Morgat-Bonnet et Isabelle Storez-Brancourt, Paris : Librairie Honoré Champion, collection « Histoire et archives », 2007, p. 212, sq.

¹³ Christophe Andrault de Langeron, comte de Maulévrier, général des Galères (1680-1768).

¹⁴ Cardin le Bret de Flacourt (1675-1734).

¹⁵ P. Cabasse, *op.cit.*, p. 177.

ou certitude qu'une gestion centralisée au profit de la plus haute autorité militaire de la région sera plus efficace ? Impossible de savoir.

Notre greffier, on le sait, n'a plus grand-chose à faire. Alors il tue le temps en se faisant l'écho de toutes les petites nouvelles locales. Et la peste est dans les esprits de tous. Et pour cause :

« Dimanche 8^e septembre, feste de la Nativité de la S^{te} Vierge, grande feste et foire en cette ville de Pontoise, à Notre-Dame qui est le fauxbourg de la ville, mesme procession générale dans la ville en grande magnificence pour le vœu fait par la ville en 1638 pour la contagion dont elle fut délivrée¹⁶. »

Comme l'on voit, mystérieuse, la peste partait comme elle était venue, ici, là ou ailleurs. À l'époque on s'en remettait à la Providence, et l'on savait L'en remercier. À Paris, en 1720, l'on anticipait et l'on se préparait, à la manière du temps, par la prière publique, collective, en espérant conjurer le sort en se fondant sur la promesse du Christ (« Tout ce que vous demanderez en mon nom... », Jean, XIV,13) :

« Mardy 10 septembre. [...] Pour nouvelles de Paris qu'il y avoit des prières publiques ordonnées par M^r le Cardinal¹⁷, que le mandement par luy donné à cet effet étoit fort beau, qu'il y marquoit toutes les calamités publiques et y parloit fort de l'usure, mais trop tard¹⁸, et que l'ouverture de ces prières avoit esté faite dimanche dernier à Notre-Dame, feste de la S^{te} Vierge, qu'il y recommandoit de prier pour les misères publiques et la contagion dont on estoit menacé, pour la conservation de la personne du Roy et de toute la famille royale et de demander en particulier que Dieu répande Ses lumières sur M^r le Régent pour continuer de gouverner le royaume comme il a fait (ce qu'à Dieu ne plaise ! mais qu'il le gouverne tout autrement car on en a grand besoin !).

Extraordinaire commentaire d'un simple bonhomme, au demeurant respectueux : l'exclamation de Gilbert de L'Isle n'est-elle pas la preuve d'une prise de recul, étonnante de la part d'un homme du peuple ? Il pointe à mi-mots les prudences toute 'politiques' de la langue – de bois ? – des responsables du temps, mêmes religieux : au lieu de se quereller sur l'opportunité ou l'incongruité théologique d'accepter la Bulle *Unigenitus*¹⁹, les clercs n'auraient-ils pas mieux

¹⁶ 1638 avait été la date de la troisième et plus terrible attaque de peste à Pontoise depuis le début du XVII^e siècle. Les mémoires du temps font état de plus de « douze cents » victimes et de plus de deux mille malades. Jamais « de mémoire d'homme ne s'en estoit vu une [peste] si eschauffée ». La ville fit alors le vœu d'offrir à l'église Notre-Dame de Pontoise une statue d'argent d'une valeur de 600 livres et de placer l'image de la Vierge aux trois portes principales de la ville. La première procession avait eu lieu le 16 septembre 1640. Ce fut la dernière épidémie de peste que connut Pontoise. Cf. *Pontoise. 2000 ans d'histoire*, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 1987, p. 86-87.

¹⁷ Louis Antoine de Noailles (1651-1729), évêque de Cahors en 1679, transféré à Châlons-en-Champagne en 1680 ; archevêque de Paris depuis 1695 et cardinal en 1700, il devint chef du Conseil de conscience en 1715 dans le cadre de la Polysynodie. Favorable au « jansénisme », en tout cas très hostile aux jésuites qu'il frappa d'interdits divers, et à la bulle *Unigenitus*, il était l'objet de l'affection et d'une attentive soumission de la part de tout le petit monde du palais et du peuple dévot de la capitale.

¹⁸ Nous soulignons.

¹⁹ L'enregistrement de la Déclaration entérinant la « Constitution » comme loi de l'État est en effet la deuxième grande 'Affaire' de l'exil de Pontoise, jusqu'à une soumission feutrée en termes ambigus, le 4 décembre 1720, qui permit tout de même au Régent de rappeler le Parlement à Paris.

fait de s'élever haut et fort contre les scandales de l'égoïsme, de l'agiotage, de ce que nous appelons aujourd'hui les « délits d'initié », ce spectacle révoltant de princes et de grands raflant littéralement la mise avant la dévaluation de la première véritable monnaie de papier qu'ait connue la France. De l'Isle fait montre non seulement d'une conscience politique particulièrement critique à l'égard de l'autorité en place, mais aussi il manifeste son désir d'une prise de position de l'Église dans les affaires politiques et sociales que l'on taxerait aujourd'hui de 'politico-religieuse'...

En attendant, sous cette régence (1715-1723) de Philippe, duc d'Orléans (1674-1723), le jeune roi Louis XV incarne le lien mystique qui fait 'la France', il est lui seul – non le Régent – le symbole de la continuité de l'État et le gage (unique) de la tranquille pérennité du royaume. On le savait de santé délicate. Alors l'on trembla pour la France entière – et le Régent, qui sait tout cela, craint – avec raison – pour son pouvoir...²⁰ Dès le début du mois d'août 1720, le Conseil de régence s'interroge sur l'opportunité, ou non, d'extraire l'enfant, âgé de 10 ans, d'une ville immense dont on sait, malgré les nombreux progrès réalisés sous Louis XIV, toutes les failles sanitaires. Finalement, le roi resta au Louvre et le Régent prit les dispositions administratives et politiques nécessaires pour bloquer toute progression de l'épidémie de Marseille vers le Nord. On entoura toute la région Sud-Est d'un « mur de la peste », c'est-à-dire d'un strict cordon sanitaire.

Aux yeux de notre commis-greffier, il y avait bien une autre 'peste' à Paris et en France, une peste 'politique', si l'on se permet :

« Le vendredy 13 septembre, j'allay à Paris où je n'avois point esté depuis le Parlement transféré à Pontoise²¹, où j'arrivay sur les cinq heures du soir. J'y appris pour nouvelles qu'il y a quelques jours le sieur Law, qui sera toujours la peste du royaume, s'estant mis entre les mains de M^r l'abbé de Tancin²², son ancien directeur, qui luy a fait faire une aumosne ou restitution dans toutes les paroisses de Paris, laquelle l'on disoit de plus de cent mil escus. Que la répartition en ayant esté faite, l'on fit dire à tous M^{rs} les curéz de venir à S^t Sulpice recevoir chacun pour leur paroisse. Que plusieurs y reçurent

²⁰ À cette date, en cas de décès de Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV et unique rejeton de la branche aînée, la succession royale aurait posé un problème crucial : d'une part, la branche cadette, celle de Philippe, duc d'Anjou, n'était installée sur le trône d'Espagne, après une longue guerre, qu'au prix de sa renonciation définitive pour lui et ses descendants, à la Couronne de France (1713. Renonciations dites « d'Utrecht »), et cela sous la pression de l'Angleterre ; d'autre part, nombreux étaient ceux, à commencer par la magistrature des parlements, à considérer cette renonciation comme nulle et non-avenue au regard des « Lois fondamentales du royaume » (non-écrites) qui faisaient de la Couronne un bien « successif », mais non-héréditaire, la transmission étant assurée par les règles de la coutume royale (dite Loi salique) sans que puisse y contrevenir une volonté personnelle, même royale. Un parti, autour (entre autres) du duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, s'était formé, dans la triste éventualité de la mort du petit Louis XV, pour soutenir les droits de Philippe V d'Espagne, contre les prétentions du duc d'Orléans à récupérer ainsi la succession à la Couronne. Mais Louis XV vécut...

²¹ Depuis le 21 juillet.

²² On écrivait Tancin ou Tencin. Pierre Guérin de Tencin (1679-1758) est un personnage central du règne de Louis XV, en particulier des affaires politico-religieuses du règne. En 1720, il est déjà bien en Cour ; il avait joué un rôle dans la conversion de Law au catholicisme (laquelle tombait bien, avouons-le). Une fois encore, le portrait de Saint-Simon est inénarrable : cet abbé étoit « prêtre et gueux » (Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, Paris, Hachette, t. 37^e, 1925, p. 3), frère de Mme de Tencin dont le salon défraya la chronique dans les années 1720. L'abbé de Tencin, « que le diable a poussé depuis à une si étonnante fortune », écrit Saint-Simon (p. 2), allait devenir archevêque d'Embrun et cardinal, le représentant le plus avéré du « parti » des « constitutionnaires » (c'est ainsi que l'on appelait les clercs favorables à *Unigenitus*).

les sommes marquées pour leurs paroisses et que d'autres refusèrent, entre autres celui de S^t Barthélemy²³ qui ne voulut recevoir soit par aumosne ou restitution pour donner aux pauvres d'un homme qu'il ne connoissoit point, ne vouloit connoistre et qui avoit vollé et pillé le peuple impunément, qu'il ne donneroit point de quittance d'avoir receu de Monseigneur Law comme l'on la demandoit, étant indigne à tout homme de son caractère de le faire, que si c'étoit le Roy qui faisoit une aumosne à son peuple ou une gratification, qu'il la recevoit comme il le devoit, mais qu'autrement, il n'en feroit rien ; [...] »



Gilbert n'est pas le seul à mêler la peste à la grande politique. Le duc de Saint-Simon, le célèbre mémorialiste, écrit dans ses *Mémoires* : « Law avoit obtenu depuis quelque temps par des raisons de commerce que Marseille fût port franc ». Entre nous, c'était faux : Marseille était port franc par Déclaration du 12 août 1669, et c'était à Colbert que l'on devait cette décision. Mais, comme dans la Fable, en 1720, « on cria haro sur le baudet »²⁴ et John Law avait bon dos... « Cette franchise », poursuit notre duc, « y fit abonder les vaisseaux, surtout les bâtiments du Levant, qui y apportèrent la peste faute de précaution, [...] et qui désola Marseille, la Provence, et les provinces les plus voisines. Les soins et les précautions qu'on prit la restreignirent autant qu'il fut possible, mais ne l'empêchèrent pas de durer fort longtemps, et de faire d'affreux désordres. Ce sont des détails si connus qu'on se dispensera d'y entrer ici. »²⁵ Et les récits, en effet, sont à faire dresser les cheveux sur la tête !

Au-delà des faits en eux-mêmes, on comprend dans les extraits qui précèdent – côté Cour (Saint-Simon), côté 'jardin' (Gilbert de L'Isle) – à la fois les divisions (la fragmentation oserait-on dire) de la société, qu'a engendrées la politique financière audacieuse de l'Écossais ; mais aussi les résistances – il faut l'avouer, très franco-françaises – du petit peuple qui n'y comprend goutte. Tout cela se fait comme l'écho du ton finalement extrêmement autoritaire en politique

²³ La paroisse Saint-Barthélemy était dans l'île de la Cité, non loin du palais. Elle était considérée comme la « paroisse » du Parlement. L'église disparut dans les travaux du Second Empire présidés par le baron Haussmann.

²⁴ Jean de La Fontaine, « Les animaux malades de la peste » (1678) : <https://gallica.bnf.fr/essentiels/fontaine/fables/animaux-malades-peste>.

²⁵ *Mémoires*, op. cit., t. 37^e, 1925, p. 372-373.

du Régent – que l'on savait particulièrement libertin à titre personnel... C'était un cocktail explosif et ressemblait à une vraie maladie des élites et du gouvernement. En attendant, la vraie peste était là :

« L'on disoit la contagion augmentée à Marseille et dans tous les environs de la ville et mesme dans la Provence, que M^r l'évesque de Marseille étoit mort de cette maladie assistant luy mesme les malades et leur administrant les sacremens²⁶. »

Et, pessimiste, Jean Gilbert ne perd pas cette occasion d'envoyer une pique aux prélats dont on réprouvait la vie, les mœurs ou les engagements politiques (il y en avait – peu, très peu – mais on en causait !) :

« Digne prélat qui doit servir d'exemple à tous les autres de ce temps-cy, dont je croy qu'ils ne profiteront guère. [...] »

L'alarme est à son comble en septembre :

« Jeudy 19 septembre. [...] Que la peste étoit toujours continuelle à Marseille et que la ville étoit comme abandonnée faute de vivres et de soulagement, qu'il n'y restoit plus que trois prestres, que l'on étoit prest à mettre le feu à la ville et que c'estoit une chose pitoyable, ainsi que dans tous les environs. [...] »

En fait, Marseille est l'arbre qui cache la forêt : malgré des précautions multipliées dès que la nouvelle de la contagion se répandit, le 11 juillet par exemple à Toulon, tout un faisceau de facteurs étendit le mal comme une marée noire : la contrebande de cargaisons et de marchandises infectées, à La Ciotat, à Toulon, La Valette, Aix, bien sûr ; la fuite des populations qui s'en octroyaient les moyens, d'un point contaminé à un refuge supposé. En septembre Toulon est touchée, début octobre elle compte ses premiers morts qui atteindront le nombre atroce de 400 par jour (pour la ville seule !) au début de mai 1721... Partout, dans la Provence et le Languedoc oriental, on pouvait faire la même description apocalyptique, à Arles par exemple. Les sources sont nombreuses et presque chaque ville a son historien de la peste²⁷. Seule la chronologie change, l'horrible spectacle reste le même, le décompte macabre partout terrifiant :

« Jeudy 26 septembre. Pour nouvelles de Paris, que la peste étoit Dieu mercy appaisée à Marseille, mais qu'il s'y étoit passé des choses bien cruelles et bien extraordinaires, que plusieurs soldats, matelots, ou galériens, feignans de soulager les malades en avoient égorgé ou étouffé près de deux milles, que l'on en avoit pendus plusieurs [de ces assassins] ainsi qu'un nombre de juifs qui y estoient pour acheter ce qui leur seroit

²⁶ Le dévouement de Mgr Henri François-Xavier de Belsunce-Castelmoron (né en 1671) fut connu dans toute la France. « C'était un saint prêtre », avait écrit Saint-Simon pour l'année 1709, époque de son élévation à l'évêché de Marseille, « nourrisson favori du P. Tellier » ; « évêque, il imposa avec raison par la pureté de ses mœurs, par son zèle, par sa résidence et son application à son diocèse, et y devint illustre par les prodiges qu'il y fit dans le temps de la peste » (*Mémoires*, t. XVII, p. 228).

²⁷ Bibliographie en fin d'article.

vendu par eux, et que M^r l'évesque de Marseille n'étoit point mort comme en l'avoit dit²⁸. [...] »

Faux-bruits, rapines, tromperies, crimes, et boucs émissaires sont le triste tribut à l'ébranlement général des esprits et de la société sous l'effet de la peur de la mort, de la vue débilante des malades abandonnés parfois dans les rues, de l'égoïsme : en tout temps de crises majeures, la stupidité et la méchanceté remontent comme rats à la surface des égouts. D'autant que le Parlement d'Aix, la « raison et la sagesse » de tous, est dispersé : après l'arrêt qui le dessaisissait de ses prérogatives de police, il rendit quelques jugements d'urgence contre des médecins et des sages-femmes, pour refus de soin et inhumanité ; puis il songea, comme le leur dictaient les précédents du XVI^{ème} siècle, à se transporter en corps dans une ville restée indemne. Ce n'était pas la première fois que la ville parlementaire était touchée par la peste : en 1649, déjà, le Parlement avait dû se transporter à Salon²⁹. Dans cet été de 1720, la magistrature aixoise se détermina pour Saint-Rémy-de-Provence, mais les magistrats virent tant de conditions posées dans les lettres de translation promulguées par le gouvernement, qu'ils se dispersèrent dans leurs propriétés et à la campagne.

Heureusement, en balance des peurs, fuites, lâchetés, immondices et vilénies, les actes héroïques se multiplient : « Le tableau des infortunes auxquelles [Marseille] était livrée est affreux : nous n'avons heureusement pas à le reproduire », raconte Prosper Cabasse d'après des témoignages inédits ; « il coûterait trop à notre sensibilité. Mais du moins offre-t-il le consolant aspect d'un grand nombre d'hommes charitables et dévoués, à la tête desquels l'histoire place avec justice les Belzunce, les Adimar, les Moutiers, les Dieudé³⁰, les Peyssonnel³¹, auxquels on peut joindre, outre un grand nombre de particuliers, presque tous les pasteurs [d'âmes, donc les prêtres] »³².

*

À l'heure où la science prétend expliquer toute l'origine des fléaux qui désolent encore régulièrement notre planète (tsunamis, ouragans, inondations, tempêtes extraordinaires,

²⁸ En effet, il ne mourut pas de la contagion (contrairement à ce que remarquait Gilbert de L'Isle un peu plus tôt), mais seulement en 1755, ayant refusé l'honneur de l'élévation à des bénéfices épiscopaux plus prestigieux (Bordeaux, Laon).

²⁹ Cf. *Mémoires de Charles de Grimaldi, marquis de Régusse, président au Parlement d'Aix*, éd. Monique Cubells, Bordeaux : PUB, 2008, p. 79.

³⁰ Jean Pierre Moustier (« homme de zèle infatigable », écrit Bertrand) et Balthazar Dieudé étaient l'un et l'autre à l'échevinat, adjoint de Jean-Baptiste Estelle, 1^{er} échevin. « Ce ne sont pas ici », écrit Bertrand qui leur reproche pourtant d'avoir mis trop longtemps à prendre conscience du drame qui se préparait, « de ces lâches magistrats qui fuyent ou qui enfermés dans l'enclos d'un l'Hôtel-de-Ville, donnent de là leurs ordres... » (*Relation historique...*, p. 217-218).

³¹ Médecins, Charles, le père (1640-1720) et Jean André, le fils, les Peyssonnel jouèrent un rôle déterminant en reconnaissant les premiers les symptômes de la peste et en alertant les échevins, peinant néanmoins à contrecarrer l'avis des chirurgiens (dont Bouzon) et faire reconnaître la réalité de la peste. Le premier mourut en effet de l'épidémie le 20 septembre.

³² P. Cabasse, *op. cit.*, t. II, p. 176-177. Le Dr. Bertrand s'étend très longuement sur l'héroïsme du clergé, stimulé par l'admirable dévouement de Mgr de Belsunce, « vrai pasteur » ; il montre un édifiant concours de toutes les communautés, Jésuites, Capucins, Carmes, etc., même les Oratoriens qui étaient pourtant interdits de confesser sauf à l'article de la mort.

sécheresses, invasion d'insectes destructeurs, maladies nouvelles avec, dans ce dernier cas, des obscurités...) et trouver l'alpha et l'oméga des mécanismes, et donc des « responsabilités », de ces calamités, à défaut – notons-le tout de même – d'être capable et de permettre d'anticiper, à plus forte raison de les éviter, il est bon de s'arrêter un instant sur les mentalités et « explications » de nos ancêtres³³. Et même encore au XVIIIème siècle !

Relisons La Fontaine :

*Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre...*

Quel Dieu « Bon » peut ainsi, aveuglément, punir son peuple et « inventer » de tels maux ? s'interroge l'homme raisonnable. Reprenant la Bible, nos amis déistes, athées, agnostiques, ou plus simplement sceptiques, mettent en lumière – avec pertinence – cette contradiction éclatante entre le Dieu Tout-Puissant et Bon de la Tradition de l'Ancien et du Nouveau Testament, et ce Dieu « vengeur », « cruel » (Racine – *Le songe d'Athalie* : « le cruel Dieu des juifs l'emporte aussi sur toi ») que le rigorisme accentué de cette période, pas toujours mais souvent janséniste, rend particulièrement inquiétant... Que répondaient les gens de 1720 à cela ? L'enseignement religieux, chrétiens de toute confession (protestantes ou catholique), reprenait l'histoire du peuple juif : le Déluge, les dix plaies d'Égypte, le châtement de Sodome et de Gomorrhe, la femme de Lot, mais aussi la Promesse, la miséricorde obtenue par Jonas pour Ninive. Sortant, d'ailleurs, du discours vétérotestamentaire, le discours religieux présentait la Croix, mais uniquement dans la perspective de la Résurrection, donc du Salut, des corps et des âmes. Certes, à suivre tant Michel Foucault que Jean Delumeau, l'Église (les églises) maniait la crainte, jusqu'à la peur, avec une dextérité que notre époque juge sévèrement. Mais, à Marseille, qu'entendaient ces gens, malades de la peste, potentiellement ou physiquement ? Des menaces, des erreurs, des naïvetés, des « exagérations » (voir plus loin) ? Sans doute ; mais ils avaient aussi des spectacles édifiants : le réconfort d'apôtres « chrysostomes » (du grec *χρυσόστομος*, « à la bouche d'or »), de « missionnaires » infatigables, à l'exemple de leurs modèles : Vincent de Paul, Jeanne de Chantal, même Bossuet... parlant de miséricorde, de « Cœur » et d'amour, des douceurs de la justice (et non seulement de ses « foudres ») et de Vie. Notre Jean Gilbert est un fils de vigneron, certes fort proche d'une élite, qu'il sert, qu'il admire et qu'il aime, mais un homme simple : que dit-il au juste dans ces terribles circonstances ?

D'abord, son admiration pour tous les clercs qui font dignement leur office, et qui parlent, écrivent juste et bien : « *le mandement par luy donné à cet effet étoit fort beau* » (voir plus haut, à propos des prières publiques demandées par l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles) ;

Aussi, le recours ferme à la justice de Dieu : « *Samedy 5^e octobre* », note-t-il dans son journal. « *Toujours plaintes et misère à Paris ainsi que partout par la rareté de l'argent, la*

³³ Nous ne nous arrêtons pas ici aux hypothèses de la science et des médecins de l'époque. Voir *infra*.

cherté de toutes choses et par la continuation du dérangement général de toutes les familles et de tous les honnestes gens, et qu'il n'y avoit [d'heureux] que les fripons et les voleurs d'agioteurs usuriers dont Dieu fera bonne justice et les punira s'il luy plaist. »

Puis, la certitude que les hommes se font très bien eux-mêmes leur propre malheur : le 3 octobre, il recopie une chanson créée par les toits de Paris :

« Voicy ce que j'ay receu de Paris cejourd'huy : Généalogie du Sistesme

Bélzebud engendra

Law

Law engendra

la Banque

La Banque engendra

Missicipy

Missicipy engendra

Systesme

Systesme engendra

Papier

Papier engendra

Billet

Billet engendra

Agiot

Agiot engendra

Larron

Larron engendra [...]

Bilan

Bilan engendra

Zéro

Zéro engendra

Nihil³⁴ à qui la puissance d'engendrer fust ostée,

etc. »

Et rapportant des propos, assez désabusés il est vrai, d'une jeune princesse, De l'Isle ajoute, sévèrement :

« Ce qui est bien louable à cette princesse [de Conti] d'avoir parlé ainsi suivant les bons sentimens qu'elle a toujours eus, et devrait bien faire rentrer ces princes en eux mesmes pour mieux servir Dieu, le Roy et l'Etat dont un jour on leur reprochera qu'ils ont esté les premiers la cause de sa perte et de toute la misère que l'on voit aujourd'huy. »

Enfin, dernière morale de l'histoire racontée par De L'Isle : c'est celle d'une absolue confiance dans la miséricorde et la toute-puissance de Dieu pour rétablir l'équilibre des choses humaines, mêmes financières... :

³⁴ *Nihil* est en somme la personnification de la ruine financière et de la stérilité économique.

« *Que l'on n'y parloit point de proroger les billets et que, grâce à Dieu, il y avoit espérance qu'à la fin ils seroient abolis pour toujours. Dieu le veuille et que jamais l'on ne voye pareille chose dans le royaume !* »

En fait, ce début du XVIIIème siècle marque un tournant assez intéressant dans le regard et l'interprétation d'événements aussi catastrophiques que la peste : reprenons ce qu'en dit Prosper Cabasse, au siècle suivant, parlant, on s'en souvient du « consolant » spectacle de :

« [...] ceux même des corps religieux [ordres et congrégations] qui, dans leurs *exagérations* aveugles, s'accusaient réciproquement d'avoir provoqué le fléau du Ciel. Les Jésuites firent des prodiges, et les Pères de l'Oratoire qui leur étaient opposés, ne se rendirent pas moins dignes de la reconnaissance publique. Interdits des fonctions de leur ministère, à l'occasion de la bulle [*Unigenitus*], ils n'en devinrent que plus ingénieux à trouver les moyens de se rendre utiles ; et on les vit s'engager avec le plus grand empressement à nourrir un grand nombre d'indigents, et à braver tous les dégoûts de la misère aux prises avec le désespoir et la mort, pour leur distribuer eux-mêmes des aliments. »

Pour être le « sel de la terre », le Clergé commence à se voir attribuer la responsabilité de la colère divine, en raison de leur insuffisance et des stériles (mais âpres) divisions qui l'affectent autour de l'acceptation (les Jésuites) ou du refus catégorique (les Oratoriens) de la bulle *Unigenitus* condamnant le livre de Quesnel pour « jansénisme ». Un discours qui ne va pas cesser de monter, tout au long du siècle jusqu'à la Révolution. Peut-on y voir l'une de ces « causes religieuses de la Révolution française » dont l'Américain Dale Van Kley a proposé l'analyse ?³⁵

*

De loin, De L'Isle se laisse abuser par le cas de Marseille. Vers la fin de l'année, il ne sait rien encore des ravages qui ne font que s'annoncer dans toutes les régions alentour :

« *Le vendredy 29 novembre, veille de S^t André, jeûne. Pour nouvelles de Paris, que la ville de Marseille se rétablissoit grâce à Dieu, que les boutiques des marchands commençoient de s'ouvrir, que beaucoup de gens qui en estoient sortis y revenoient, et qu'il y avoit espérance que tout s'y remettroit dans quelque temps. Qu'à l'égard de la ville d'Aix et des environs, que ce n'étoit rien, qu'il n'y avoit presque point eu de mal contagieux, qui n'avoit eu, Dieu mercy, de suite, et qu'à présent ce n'étoit que des maladies ordinaires. [...]* »

Dans la région touchée elle-même, on reste en partie aveugle sur la réelle ampleur de l'épidémie :

³⁵ Cf. Dale Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution française : de Calvin à la Constitution Civile, 1560-1791*, trad. Paris, Le Seuil, 2002.

« Samedi 7 décembre. Pour nouvelles, que l'ambassadeur du Grand Turc³⁶ étoit arrivé à Toulon avec 80 personnes à sa suite ; qu'il y feroit la quarantaine, y ayant eu de la contagion aux environs de Constantinople³⁷. »

Curieusement on en revenait à l'Orient et à l'origine de la peste en Asie, là où elle devait encore faire tant de ravages. Dans ce pourtour méditerranéen, le pire, en décembre 1720, n'était pas toujours vécu. On n'était peut-être qu'à quelque 60 000 morts, sur un total évalué par les historiens de 90 000 à 120 000. « Si l'on dresse un bilan », écrivent Michel Signoli et Stéfan Tzortzis, forts des meilleures techniques de l'histoire sérielle, « on constate que le mal entré à Marseille par son lazaret au printemps et sorti de ses murs à l'été 1720 touche, en près de deux années d'assauts et de reflux, 242 communautés d'importances variées. Marseille, à elle seule, perdit 40 000 âmes, la moitié environ de ses habitants³⁸. Il entraîne la mort de 119 811 personnes sur les 394 369 habitants qu'elles regroupaient alors »... De replis en assauts virulents, la peste dura plus de dix-huit mois. Ce n'est qu'au début de 1723 que l'on officialisa la fin de l'épidémie, comme le rapporte Gilbert en ce temps-là :

*Te Deum en action de grâces de la cessation de la contagion dans ce royaume
Du vendredi 12^e février 1723*

[...]

N^a qu'il y avait une ordonnance du Bureau de la Ville affichée d'après-midi qui ordonnait à tous les bourgeois et habitants de cette ville de Paris de faire des feux de joie au-devant de leurs maisons en signe de réjouissance publique de ce que la contagion avait cessé dans ce royaume, ce qui a été fait le soir et plusieurs fusées volantes tirées en plusieurs endroits de cette ville.

Comme ce temps malheureux de contagion avait commencé pendant le temps de la Régence, Dieu a permis qu'il y ait fini avant les autres malheurs et que M. le Régent ait eu la gloire d'en faire chanter le Te Deum avant qu'elle ait fini, puisque, grâces à Dieu, nous aurons le Roi pour maître mardi prochain, 16^e du présent mois. Le Seigneur fasse cesser les autres [fléaux] et nous donne un règne doux et paisible pour le bien et le soulagement du peuple !

³⁶ L'ambassadeur du Sultan (Achmed III, 1673-1736), autrement appelé ambassadeur de la Porte, était Tchelébi Méhémet Effendi, comme le remarque Boislisle (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XXXVIII, p. 69, n. 2).

³⁷ Saint-Simon rapporte cette ambassade de façon circonstanciée : « Le Grand Seigneur avoit nommé et fait partir un ambassadeur pour venir complimenter le Roi sur son avènement à la couronne. Comme c'est une chose fort peu usitée à l'orgueil de la Porte, notre cour en fut extrêmement flattée. Outre l'honneur et la considération des lieux saints de la Palestine, l'intérêt du commerce et de la bannière de France dans la Méditerranée ne contribua pas moins à en être touché » (*Mémoires*, t. XXXVIII, p. 69). En raison de la peste qui s'éteignait à peine lors de l'arrivée de l'ambassadeur devant Toulon, le 10 octobre, il fit quarantaine dans l'île de Maguelonne. Une escorte vint ensuite le chercher pour le conduire à Paris par Sètes, le canal du Midi, Toulouse, Bordeaux où il n'entra que le 8 février 1721. L'histoire de cette ambassade échappe donc au cadre chronologique du *Journal du Parlement de Pontoise*.

³⁸ Les décomptes du Dr. Bertrand sont d'une extrême précision quand il s'agit des deux institutions les plus « spécialisées » qui furent créées pour accueillir les pestiférés, l'Hôpital de la Charité, d'une part, ouvert dès la fin du mois d'août, l'Hôpital du Mail qui ouvrit le 4 octobre (nous y reviendrons), mais le même médecin constate l'extraordinaire difficulté et les erreurs qui furent commises lorsqu'on voulut faire le dénombrement des morts, quartier par quartier.

Le 16 février 1723, Louis XV était déclaré majeur, donc roi de plein exercice. Voilà comment, à l'aube d'un règne que l'on voulait promesse, l'on faisait la « paix » avec la Mort : en remerciant Dieu d'avoir épargné son peuple et en faisant participer la France entière aux réjouissances. Ce n'était pas Carnaval, donc... le masque n'était pas de mise.

II – Le phénomène épidémique de 1720 vu d'aujourd'hui

Point final, en quelque sorte (et pour la France et l'Europe occidentale seulement !), de la plus effroyable des séries épidémiques ? La peste, probable dans des temps très anciens, admise traditionnellement pour la Grèce au temps même de Périclès³⁹, a frappé l'Europe, de façon clairement identifiable et identifiée, du VI^{ème} au VIII^{ème} siècle (peste « justinienne »), puis au XIV^{ème} (l'apocalyptique « Peste noire ») avec des « retours » jusqu'au XVII^{ème} siècle (de 10 ans en dix ans, en moyenne, d'abord, un peu plus espacés sous Louis XIII et Louis XIV), enfin, en ce qui concerne le royaume de France, au XVIII^{ème} siècle, en un seul épisode, violent, concentré tant du point de vue spatial que du point de vue temporel (à peine deux ans) : c'est celui qui fait l'objet du présent article. Depuis 1476, Marseille avait été infectée, dit-on, par huit fois avant 1720. Ce fut donc le neuvième et dernier « retour » pesteux (après l'attaque première de 1348). En fait, il s'agit de la dernière grande mortalité pesteuse en France, mais non pas de la dernière attaque de cette épouvantable maladie : à Paris en 1920 (peste dite « des chiffonniers »⁴⁰), par exemple, en Corse en 1945 (en provenance d'Afrique, débarquée des bateaux des armées alliées), le bacille de Yersin a frappé, durement, suffisamment pour mobiliser immédiatement toutes les autorités médicales et civiles, qui mirent en place des moyens de lutte particulièrement énergiques, bien sûr (claustration des malades et de leur famille, déplacement des populations, destruction des logis et quartiers infectés, souvent par le feu et la chaux vive, nettoyage des rues, dératisation...), mais aussi un 'silence' méthodique sur le nom qu'il fallait donner à la maladie qui sévissait, de manière à éviter (sans un succès total d'ailleurs) la recherche des responsables, la dénonciation de boucs émissaires et la panique...

Ailleurs, la peste avait continué à s'abattre au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle dans tout le Moyen-Orient et surtout en Asie. C'est là-bas qu'en 1894, le bacille responsable fut isolé, décrit et nommé : *Yersinia pestis*, du nom de son découvreur : le médecin Alexandre Yersin (1863-1943), suisse, naturalisé Français en 1889, disciple de Louis Pasteur (1822-1895). Ce fut un explorateur de grande envergure, un voyageur infatigable qui, entré dans le service de santé colonial de la France, fut finalement mandaté par l'Institut Pasteur et le gouvernement français, à Hong Kong lorsqu'une épidémie venue de Mongolie atteignit le sud de la Chine et la péninsule hongkongaise. Venue de Chine ou de l'aire mongo-chinoise, la peste était 'mise à nue', enfin ! dans son espace de prédilection.

³⁹ Comme le rappelait le Dr. Henri H. Mollaret (« Le cas de la peste », in : *Annales de démographie historique*, 1989. *Le déclin de la mortalité*, pp. 101-110 ; doi : <https://doi.org/10.3406/adh.1989.1733>, en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1989_num_1989_1_1733), on ne peut avoir aucune certitude concernant les « pestes » antérieures à l'ère chrétienne, le terme *peste* étant issu de *pestis* en latin, qui veut dire *fléau* (cf. p. 103).

⁴⁰ Cf. Jean Héritier, « La peste des chiffonniers », dans *l'Histoire*, n° 51, déc. 1982. D'après le décompte opéré dans cet article, il y aurait eu 34 morts.

Ce sont des médecins qui ont apporté à l'histoire de la peste les éclairages les plus convaincants et les avancées les plus significatives. De Jean-Noël Biraden (sa thèse magistrale est publiée en 1976) à Jean Vitaux (son *Histoire de la peste* paraît en 2010 et, en version électronique, en 2015), en passant par Henri H. Mollaret (1989), les médecins, plus largement les scientifiques, épidémiologistes, virologues, infectiologues, etc., fournissent avec précision les invariants des descriptions cliniques, les statistiques, les vecteurs, mais ils ne répondent pas encore à toutes nos questions. S'interroger encore : c'est le but de cet article..., au prisme du phénomène actuel qui déstabilise si fort l'Occident. En tout cas, la collaboration des scientifiques, y compris des démographes, avec des archivistes-paléographes, avec des historiens aux spécialisations diverses (administration, société, mentalités, arts-et-métiers...) permet aujourd'hui un tableau – effarant ! – mais plutôt complet des pestes d'antan.

Avec trois cents ans de recul, nous disposons donc aujourd'hui, sur la peste de 1720, d'atouts exceptionnels qui tiennent, d'un côté, à la qualité et à la multiplicité des témoignages et des 'traces' de la peste que nous venons de raconter sur les pas de notre greffier ; de l'autre, aux progrès gigantesques réalisés par la science, en particulier après Pasteur, dans le domaine de la bactériologie. Il s'agit d'un authentique 'perfectionnement' qui ne doit être ni méprisé (si 'scientiste' qu'ait été l'esprit de la plupart de ses promoteurs), ni même sous-estimé, tant du point de vue des connaissances que du point de vue de l'outillage et les procédures de micro-observation et d'investigation.

Les relations circonstanciées des événements nous sont parvenues en grand nombre. Elles complétèrent une remarquable collection, du *Décameron* de Boccace (1449-1453) jusqu'aux traités de médecine (celui de Guy de Chauliac, médecin du Pape à Avignon, par exemple) qui ne furent pas tous des œuvres de fantaisie ou de charlatanerie, loin s'en faut ! Il est des médecins authentiques de toutes les époques ; des *Diabolistes* à la Molière aussi, même aujourd'hui... Des descriptions, en effet, parurent immédiatement après la première poussée, la pire, de la peste de 1720. L'une des plus connues, parce que des plus précises, est celle des docteurs François Chicoyneau⁴¹ et Jean Verny⁴², tous deux médecins de la faculté de Montpellier. Le relevé minutieux et méthodique de la symptomatique des malades avait suffi à confirmer le classement par les historiens de cette terrible épidémie dans la triste série de la pandémie pesteuse. Leur *Relation de la maladie contagieuse qui a affligé Marseille*⁴³ établit cinq catégories « principales » de malades, selon le cumul ou non des symptômes, touchant à l'état général du

⁴¹ Né à Montpellier en 1672. Mort en 1752. Disciple de Pierre Chirac, Premier médecin du roi, et son gendre par son remariage avec Marie Chirac, Chicoyneau fut envoyé par le Régent à Marseille dans les débuts de l'épidémie. Il combattit la maladie de toutes ses faibles forces, maladroitement sans doute, mais courageusement. Il en devint ensuite conseiller d'État, médecin des Enfants de France en 1732, et successeur de son beau-père en 1732.

⁴² Jean Verny (1657-1741) est le cousin du précédent. Il se dévoua à soigner les malades de Marseille, avec plus ou moins de succès comme le premier, ainsi qu'avec Antoine Deidier, qui écrivit de son côté d'intéressantes remarques, dont ses observations à partir de ses autopsies des cadavres (*Expériences sur la bile et les cadavres des pestiférés...*, 1722, en ligne sur Gallica.fr). Tous les trois y gagnèrent une réputation de sauveurs dont attestent et leur carrière ultérieure et le monument qui leur est dédié dans la ville de Marseille. Ils furent aussi l'objet de nombreuses critiques, en particulier Chicoyneau pour avoir nié le caractère contagieux de ce qu'il appelle pourtant « la contagion ».

⁴³ Fin du titre : *envoyée par Messieurs Chicoyneau & Verny, médecins de Montpellier, qui ont servi pendant cette contagion à Marseille avec une méthode pour la traiter*, A Nysmes, Chez G. Belle, imprimeur du Roy et de la ville, & Libraire, M DCC XXI, in-4°.

malade (faiblesse, agitation, délire, inconscience, angoisse), au rythme cardiaque (pouls), au teint et à la langue (livide ou rouge), à la présence ou non de bubons (très douloureux » et charbons et autres abcès ou pustules infectieuses, etc. Ils dénoncent presque toujours le caractère insupportable des maux de tête (douleur de tête « gravative », écrivent-ils), l'incroyable rapidité de l'évolution de la maladie, les maux de cœur et vomissements de malades qui tombent assez vite (entre 24 et 36 heures) de vie à trépas, sauf si – éventuellement – l'éruption des bubons (aux aisselles et à l'aîne, aux glandes parotides, maxillaires et jugulaires) est tellement importante qu'elle forme un exutoire naturel, en quelque sorte, au mal qui ravage l'organisme jusqu'à déclencher ce que l'on reconnaît aujourd'hui pour une septicémie générale. Des remarques concordantes des médecins laissent supposer aussi des troubles de la coagulation du sang, soit dans le sens d'un excès aboutissant peut-être à des embolies, soit dans le sens hémorragique.

Début août, dans les rues de Marseille, les cadavres se comptent déjà par dizaines en un jour. Les médecins de Marseille, les premiers confrontés à la maladie, évidemment (mais en concurrence avec les chirurgiens dont la profession est encore balbutiante⁴⁴), ne voulurent pas se laisser éclipser par les docteurs de la faculté de Montpellier. Parmi eux, dès 1721 aussi, Jean-Baptiste Bertrand, avec un confrère, publia sous anonymat des *Observations* qu'une édition posthume reprit avec quelques corrections⁴⁵. Nous retiendrons son nom et reviendront sur ce témoignage capital en troisième partie de ce travail. Bertrand, qui termine son travail dans l'été 1721, s'essaie à cette date et avec toutes les prudences nécessaires d'ailleurs, à une évaluation de la mortalité due à la peste⁴⁶ : 40 000 pour la seule ville de Marseille, plus environ 10 000 pour ce qu'il appelle « le Terroir », c'est-à-dire les campagnes environnantes, à l'exclusion naturellement des autres villes et zones rurales de Provence ou de Languedoc touchées aussi, on l'a dit, par l'épidémie.

Quelle souche infectieuse, à Marseille, pouvait bien être la cause d'une telle hécatombe ? La science a répondu à tout – ou presque – ce qui avait si fort bouleversé nos ancêtres provençaux et languedociens⁴⁷ au XVIII^e siècle. Elle a même prouvé, par A et B, si l'on persistait à vouloir en douter, que la peste de Marseille fut bien LA peste, c'est-à-dire cette terrible bubonique, cette *yersinia pestis* que Yersin allait réussir plus tard à isoler : c'est en janvier 1999 qu'on apprenait la découverte⁴⁸. En effet, à l'occasion de travaux souterrains dans la ville, on retrouva des charniers. Une équipe de pointe formée par les Pr Olivier Dutour, Michel Drancourt et Didier Raoult confia à un chercheur de leur institut, dentiste de formation, Gérard

⁴⁴ Le règne de Louis XV est déterminant pour l'histoire de cette profession dont les étapes les plus importantes sont, en 1724, la création par Lettres patentes du collège de chirurgie de Paris, la rédaction en 1730 des statuts et règlements de la profession, la fondation en 1731 de l'Académie royale de chirurgie, la séparation en 1745 des professions de chirurgiens et de barbiers, etc.

⁴⁵ *Observations faites sur la peste qui règne à présent à Marseille et dans la Provence*, par MM. J-B Bertrand et Michel, avertissement par M. Goiffon, A Lyon, Chez André Laurens, imprimeur, M DCCXXI ; *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*, par M. Bertrand, Docteur en médecine, du Collège de Marseille, & de l'Académie des Belles Lettres de la même Ville, A Amsterdam, et se vend à Marseille, Chez Jean Mossy, imprimeur du Roi, de la Marine, et Libraire, M DCCLXXIX (1779). En ligne sur Gallica.fr.

⁴⁶ *Op.cit.*, p. 407.

⁴⁷ Nous ne reviendrons pas ici sur le périmètre géographique de la peste dite de Marseille. Les cartes se trouvent partout.

⁴⁸ <https://www.letemps.ch/societe/medecins-ont-retrouve-bacille-peste-charniers-xviiiie>.

Aboudharam, le soin de rechercher dans la pulpe dentaire les traces ADN du bacille de Yersin (spécialement dans les dents incluses dans les maxillaires des enfants). Le résultat fut concluant et une grande première mondiale (1998)⁴⁹.

La peste, disent les spécialistes, est un bacille, *non un virus*, c'est-à-dire qu'elle est une bactérie en forme de bâtonnet, par opposition aux bactéries de forme sphérique, les *cocci* (ex. staphylocoques, méningocoques, et autres). Le virus, lui, est un agent infectieux⁵⁰ beaucoup plus difficile à détecter au microscope (surtout à l'époque de Pasteur et de Yersin). Pourtant, les premières hypothèses étant posées à partir de diverses observations, Pasteur appela les virus des « infra-bactéries » ; c'était le préalable à la découverte des premiers virus : celui de la fièvre aphteuse, et surtout, s'attaquant à l'homme, celui de la fièvre jaune. Au demeurant, en isolant la peste comme « bacille », et en faisant le lien avec la présence de cadavres de rats lors de l'épidémie précitée, Yersin a permis la compréhension par les historiens de toute une série d'épidémies du passé, plus ou moins clairement nommées dans les sources. Peu de temps après la trouvaille de Yersin, son successeur Paul-Louis Simon mit en évidence le rôle de la puce pour la transmission de l'agent infectieux d'un rat à l'autre, donc de la propagation de la peste bubonique par les piqûres des puces de rats⁵¹. Cela définit la maladie comme une épizootie devenue zoonose, c'est-à-dire quand une infestation parasitaire (la puce) permet la transmission non seulement d'un animal à l'autre, mais surtout d'une espèce animale – ici les rongeurs⁵² – à l'homme.

Deux formes de la maladie ont été déterminées⁵³ ; elles se sont toujours présentées, affirme-t-on, cohabitant ou plutôt se relayant, plus ou moins ; pour autant, dans les témoignages que nous avons attentivement lus pour la peste de Marseille, le tableau clinique ne vient guère attester de l'existence de la seconde à cette date de 1720-1721 :

- la forme la plus fréquente, la mieux décrite aussi, est celle de la peste bubonique, du nom des « bubons » ou « bosses » qui se formaient à l'aîne (à la naissance de la jambe), aux aisselles (sous les bras) et le long du cou, des veines, à l'endroit aussi des piqûres de la puce : c'est le symptôme d'une adénite inflammatoire, ou gonflement extrême des ganglions sous l'effet de la montée exponentielle des globules blancs pour lutter contre la maladie. Elle se développe dans un milieu tiède ou chaud, donc surtout en été lorsqu'elle frappait l'Europe. Avant les

⁴⁹ Cf. la page personnelle du Pr. Dutour sur le site de l'EPHE, ainsi que l'un des derniers ouvrages du Pr. Raoult, *Épidémies. Vrais dangers et fausses alertes*, ebook Michel Lafon, janvier 2020. Cf. aussi M. Drancourt, G. Aboudharam, M. Signoli, O. Dutour, D. Raoult, « *Detection of 400-year-old Yersinia pestis DNA in human dental pulp : an approach to the diagnosis of ancient septicemia* », *Proceedings of National Academy of Sciences, USA*, 1998, 95, 21: 12637-12640.

⁵⁰ Contrairement à la bactérie, qui est un organisme vivant autonome qui se reproduit et a sa vie propre, le virus a besoin d'une cellule « hôte » pour pouvoir entrer en action et c'est la cellule infectée qui se reproduira ensuite, propageant ainsi l'infection dans l'organisme.

⁵¹ Cf. Frédérique Audoin-Rouzeau, *Les chemins de la peste. Le rat, la puce et l'homme*, Rennes, PUR, 2003, en ligne sur OpenEdition depuis 2015 : <https://books.openedition.org/pur/8382>.

⁵² Mollaret met en évidence que la peste est non seulement une maladie des rats, mais plus largement des rongeurs. Les progrès de l'hygiène et des soins ayant chassé la peste des rongeurs urbains par excellence que sont les rats, le bacille s'est réfugié sur des espèces « selvatiques », sauvages. C'est pourquoi la peste est aujourd'hui endémique dans des zones d'Afrique où pullulent encore ces rongeurs sauvages (art. cité, p. 102). Elle n'atteint l'homme qu'accidentellement. C'était le croisement de ces différents facteurs qui ont fait les pestes d'autrefois.

⁵³ *Ibid.* p. 101.

antibiotiques, cette forme de la maladie entraînait la mort de 40 à 70% des personnes atteintes : la précision des chiffres fournis par Bertrand à partir des deux exemples des hôpitaux ouverts spécialement et uniquement pour soigner les pestiférés à Marseille (ceux de la ville et ceux du Terroir en 1721), établit la létalité de la maladie à plus ou moins 55% : sachant que l'Hôpital du Mail est ouvert le 4 octobre 1720, après le pic épidémique que le même médecin fixe au 15 septembre, il a comptabilisé 1512 malades, entrés jusqu'au 30 juin 1721, et 820 décès (54,23%). Lorsqu'il se livre à un décompte par profession, Bertrand annonce en revanche des écarts allant de 53% (pour les chapeliers) à 87,5% pour les savetiers...

Reste à s'interroger sur les raisons de la propagation de la peste bubonique. À notre époque, on affirme qu'elle se transmettait à l'homme, dans le passé, par la piqûre de la puce des rats (rats noirs surtout, dit-on, qui pullulaient dans les villes, spécialement dans les bas-quartiers sales et nauséabonds, dans les taudis de la population pauvre et dénuée de toute hygiène). La mort intervenait par une septicémie généralisée et/ou hémorragique. Aujourd'hui, on sait que le réservoir de la maladie se trouve dans les colonies de rongeurs sauvages, non plus des rats à proprement parler. Mais la grande interrogation des médecins d'alors, à défaut de pouvoir incriminer les rats et les puces, était la réalité ou non de la contagion d'homme à homme, du caractère épidémique de la maladie : les uns d'abord ont tenu pour une maladie non contagieuse, incriminant la sous-alimentation des milieux pauvres qui leur semblaient d'abord seuls touchés à Marseille, puis se rendant finalement avec retard (vers le mois d'août) aux avis des autres, qui tenaient à l'évidence d'une « contagion », terme au demeurant universel dans les sources antérieures pour désigner les épidémies. Ceci nous amène à poser la question de l'agent épidémique, dans cette forme bubonique de la peste : on veut bien admettre que la piqûre de la puce infectée (mais porteuse saine) puisse être à l'origine de la maladie et que les puces aient dû naturellement pulluler (surtout dans les taudis populaires) dans l'été 1720 à Marseille. Pourtant, les témoignages sont formels : les hommes tombaient pour avoir seulement déplacer un corps, toucher un malade. Il est donc évident, *a posteriori*, même dans cette forme de la peste, que la peste se « communiquait » (comme le dit Bertrand) par simple contact, même prudent (les chirurgiens du Grand Saint-Antoine et des Infirmes du port, des médecins furent parmi les premières victimes). La contagion d'homme à homme s'effectue donc aussi dans ce cas par la transpiration, les sueurs, les « humeurs », donc par contact, surtout par les mains. Faut-il ajouter à ces agents pathogènes les déjections et excréments comme dans notre moderne – mais bénigne (en général) – gastro-entérite ? Très peu d'historiens de la peste ont souligné, au moins dans l'épidémie de 1720, la fréquence de graves symptômes intestinaux, avec nausées et vomissements, diarrhées brutales. Sait-on d'ailleurs dans le public, aujourd'hui, que la gastro-entérite provient d'une mutation bénigne d'une *yersinia pestis* ? Il resterait sans doute à se pencher sur d'éventuelles corrélations entre l'état des intestins des populations et leurs capacités immunitaires. Car mystère absolue de la nature, mais fait universel dans tous les cas d'épidémies : les contagions, qu'elles soient virales ou bactériennes, ne s'attaquent pas à tous, ni également à tous (Chicoyneau et Verny regroupe en une 5^e catégorie de malades ceux qui ont développé une forme bénigne – qu'ils évaluent à 15 ou 20 000 personnes – avec une suppuration spontanée des bubons permettant la guérison). Ces agents pathogènes ne sont pas des « robots-tueurs », et si effroyablement contagieuse que se soit révélée la peste de 1720, dans un contexte de balbutiements de la médecine, nulle part, à Marseille ou ailleurs, à la campagne

ou dans les milieux urbains⁵⁴, elle ne s'est attaquée à *tout* le monde, isolés ou non, « relégués » (confinés) ou non, ou encore, au contraire, au contact des malades sur le front (héroïque) de la lutte contre la maladie. En témoigne spectaculairement la robustesse de Mgr de Belzunce, celle des médecins qui témoignent (même si Bertrand fit trois accès de la maladie, alors qu'il perdait sa femme et un fils), enfin derrière eux des milliers tout de même d'anonymes⁵⁵, et même quelques villages entiers (Fos aux portes de Marseille).

- la forme pulmonaire est la forme la plus dramatique de la peste. Le Dr. Mollaret a démontré deux modalités de déclenchement chez l'homme : soit par infection des poumons par la voie du sang à partir d'une pathologie bubonique due à la piqûre d'une puce (forme secondaire) ; soit par transmission directe (forme primitive), d'homme à homme, par la salive et les gouttelettes projetées par la bouche ou le nez d'un malade développant une forme pulmonaire secondaire. Elle se manifestait par une pneumopathie à fièvre courte, extrêmement élevée, suivie de la mort en à peine deux ou trois jours. Elle sévissait plutôt l'hiver. Elle entraînait la mort dans 100 % des cas avant l'usage d'antibiotiques⁵⁶. En 1720, le seul élément qui plaiderait pour l'existence de cette forme de la peste à Marseille serait, mais associé à la présence de bubons, cette « inflammation gangréneuse au cerveau et à la poitrine », décrite comme le stade ultime avant la mort par Chicoyneaux et Verny.

À l'époque qui nous intéresse, on parlait constamment de contamination par les ballots de tissus, les hardes, matelas et autres effets des pestiférés. La bactérie infectait-elle les laines, les draps, mais aussi, comme on le croyait, les boues terreuses ? Ou bien les puces porteuses (saines) y trouvaient-elles un refuge d'élection ? En faveur de la première hypothèse, le tableau clinique de la peste pulmonaire, qui pourrait avaliser ce type de transmission. À l'appui de la seconde, les descriptions actuelles, qui tendent au contraire à exclure un mode de contamination directe pour la peste bubonique. Y aurait-il exception en cas de contact entre la bactérie et le sang, ou par ingestion de la bactérie par la bouche ou le nez ? Ces points aussi mériteraient des précisions.

Sans conteste, la peste a logiquement quitté tous les espaces géographiques où l'hygiène collective et individuelle, d'abord, et l'usage récurrent des antibiotiques, ensuite, ne permettent plus au bacille de se multiplier. Mais elle n'est pas éradiquée (Madagascar l'a tristement subie en 2017 encore⁵⁷) et elle entraîne encore la mort dans presque 10% des cas en moyenne : je ne sache pas, pourtant, que l'on arrête la vie d'un pays, à plus forte raison d'un continent ni du

⁵⁴ Tous évidemment beaucoup plus affectés par la peste. Arles aurait perdu jusqu'à plus de 80% de sa population...

⁵⁵ Si on applique une létalité moyenne de cette peste de 60% pour l'ensemble de la zone, ce qui semble un bon compromis, la zone frappée ayant, selon les calculs des historiens démographes, 394 369 habitants, et la peste ayant tué 119 811 malades, le nombre probable de malades a dû tourner autour de 239 622 et 251 603, ce qui laisse encore, au pire, plus de 140 000 personnes indemnes. Calculs réalisés par nous, à partir de : Michel Signoli et Stéphan Tzortzis, « La peste à Marseille et dans le sud-est de la France en 1720-1722 : les épidémies d'Orient de retour en Europe », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 96 | 2018, mis en ligne le 15 décembre 2018, consulté le 18 novembre 2020, §22.

⁵⁶ Cf. l'émission de France Culture de 2017 dont l'un des invités, le Dr. Vitaux, rappelle ces données : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-jeudi-14-decembre-2017>

⁵⁷ Chiffres de l'OMS (entre le 1^{er} août et le 22 novembre 2017) : 2348 cas confirmés ou fortement suspects, 202 décès, donc une létalité de 8,6 %. Une analyse sur la période du 23 août au 30 septembre 2017, conclut à une létalité de plus de 23 %.

monde entier, lors du déclenchement d'une telle épidémie qui reste mortelle à un tel taux... En admettant les chiffres les plus autorisés, donnés ce jour 30 octobre 2020, le coronavirus actuel a un taux de létalité de 2,63 % (monde) à 3,21 % (Europe) – sans commentaire⁵⁸.

Outre la question des agents de la contamination, des obscurités ou contradictions demeurent. Des questions se posent encore. Celle-ci particulièrement : que la peste pulmonaire soit due au même bacille que la bubonique, c'est en principe une doctrine acceptée ; pourtant elle présente toutes les formes caractéristiques des attaques virales contemporaines : la forte fièvre, l'absence d'adénites ganglionnaires, une pneumopathie violente, l'extrême contagiosité sans doute parce que l'infection se trouve « aérosolée », comme l'on dit aujourd'hui... Sur ce dernier point, on aimerait des recherches complémentaires et des éclaircissements. Si virus pesteux il y eut, et peut y avoir encore, quelle létalité aurait une semblable attaque dans les conditions actuelles des soins dont on dispose ? Juste affaire de comprendre, et peut-être de relativiser d'autres situations ?

III – Science et pouvoirs devant l'hypothèse de la mort ordinaire et extraordinaire au XVIIIème et au XXIème siècle

La lecture du livre de 1721 du docteur en médecine de l'académie de Marseille Jean-Baptiste Bertrand est saisissante d'actualité parce que, par analogie naturellement, en raison du caractère épidémique des deux maladies qui retiennent notre attention ici, on est frappé de la permanence des problèmes auxquels la société se trouve confrontée en de telles circonstances, et de la similitude stupéfiantes des réactions face à l'épidémie, réactions collectives et sociales (en particulier populaires), réactions individuelles, professionnelles ou corporatives et « scientifiques », réactions institutionnelles et politiques. C'est cette comparaison, d'une extraordinaire richesse, que nous voulons vous résumer ici. Mince aperçu, en réalité, de ce que nous a inspirée l'étude de la peste de 1720 en regard de la « crise sanitaire » de 2020 qui, exactement trois siècles plus tard, a répandu un cortège de malheurs inédits à l'époque contemporaine⁵⁹. Voici :

- Même division des « experts » à la survenance de la maladie et même perte de temps avant la mise en place des premières mesures sanitaires. Les autorités politiques (celle de la ville concernée d'abord, dans le cas de 1720 ; celles de la France, dans le passé comme aujourd'hui), les responsables de tout niveau sont comme frappées d'incrédulité d'abord, de stupeur et d'inertie ensuite. Jugez-en pour 1720 : le Grand Saint-Antoine entre au port le 25 mai, et, mi-juin, malgré la multiplication des morts suspectes, le chirurgien des Infirmeries (lieu de la quarantaine des marchandises et des équipages) persiste à les déclarer morts de « maladies ordinaires »⁶⁰. Les marchandises avaient été débarquées dans les Infirmeries⁶¹ ; le 14 juin,

⁵⁸ Santé Publique France, « Chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le monde », <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>.

⁵⁹ Annoncé sur les ondes par un journaliste, ce matin même, 19 novembre 2020, comme « un drame absolu » (*sic*).

⁶⁰ Cf. *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*, Cologne, Chez Pierre Marteau imprimeur-libraire, M DCCXXI (1721), p. 34, en ligne sur Gallica.fr.

⁶¹ On suspecta même un débarquement en contrebande et de nuit de marchandises que leur propriétaire voulait acheminer rapidement en vue de la foire de Beaucaire... Les historiens s'accordent sur une telle contravention à la quarantaine dans la contamination de Toulon, un peu plus tard.

malgré ces morts susdites, les passagers du navire furent autorisés à passer sur terre pour rentrer chez eux. Le *Mémorial de l'Hôtel de Ville* de Marseille note pour tous les passagers une quarantaine « ordinaire » de 15 à 20 jours, puis une sortie seulement conditionnée par une procédure de « fumigation » censée désinfecter les personnes et leurs bagages. Le 20 juin, selon la même *Relation*, un chirurgien avertit les autorités de la ville de la présence « d'un charbon » sur une malade qui décède peu après, mais le chirurgien des Infirmes persiste : « charbon ordinaire »⁶². Le 9 juillet, les Peyssonel, père et fils, médecins, lancent une nouvelle alarme⁶³ ; une autre le 18 juillet, mais le maître chirurgien Bouzon, mandaté par les échevins, conclut à « des fièvres vermineuses »... Le 24 juillet, une expertise commune du chirurgien et de médecins, dont les Peyssonel, tourna à la confrontation de points de vue, les médecins concluant eux, de nouveau, à la présence de la peste⁶⁴. Deux mois avaient donc passé et les autorités (que ce soient l'Échevinat ou le Bureau de santé et les seize intendants de santé nommés chaque année par l'Échevin) ne se rendaient pas encore à l'évidence, tout en prenant, il est vrai, quelques précautions sanitaires... dérisoires, ou à contretemps.

A-t-on fait mieux en 2020 ? Malgré les avertissements réitérés de l'OMS dès la fin de décembre 2019, lorsque des révélations filtrent sur l'émergence d'une nouvelle, et dangereuse, grippe pulmonaire à coronavirus en Chine, à Wuhan, le Ministère de la santé en France annonce que le virus pourrait ne pas affecter gravement le pays : « Le risque d'introduction en France du coronavirus semblable au Sras, qui a déjà fait six morts en Chine, est *'faible mais ne peut pas être exclu'*, a déclaré, ce mardi 21 janvier, la ministre de la Santé Agnès Buzyn »⁶⁵. Sur ce virus lui-même, les données scientifiques de l'infectiologie la plus chevronnée et fiable tardèrent. Malgré l'instantanéité de l'information générale, la multiplicité des canaux d'information et des organismes de veille, les autorités contemporaines, à l'Étranger (sauf en Asie) et en France, ont entretenu la population dans la douce illusion d'une immunité mystérieuse et collective à l'endroit de cette maladie : un « mur » (en dépit du maintien du trafic aérien...) aux frontières françaises contre ce que l'on allait appeler la COVID-19 ? Lorsque les nouvelles d'Italie, puis d'Espagne démontrent assez que la maladie s'est bel et bien installée en Europe⁶⁶, le temps de la préparation est passé, vient celui de la peur : le vrombissement des nouvelles les plus alarmantes couvre la voix des autorités médicales qui tentent d'éviter le déclenchement de la panique. Le 17 mars, le pays entier entrait en léthargie, hormis les hôpitaux des régions infectées... Avec presque huit mois d'écart, les études les plus sérieuses révèlent que la première contamination en France (à Colmar) remonte au mois d'octobre 2019, la présence du premier malade « COVID » dans l'Oise au mois de novembre ; les généralistes d'expérience ont été alertés, d'ailleurs, par la curieuse symptomatique de leurs « grippés » de janvier, mais pouvait-on vraiment savoir ? En tout cas, dès le début de février, les autorités *devaient* prévoir..., rien qu'à s'en tenir d'ailleurs à la définition d'Aristote passer en adage :

⁶² *Ibid.*, p. 40-41.

⁶³ Le fils, dans l'ardeur de « sa jeunesse » (selon les témoins), clama partout la certitude du diagnostic, répandant un vent de terreur. Naturellement, on le fit taire...

⁶⁴ *Ibid.*, p. 47.

⁶⁵ Nous soulignons. *Ouest-France*, 21 janvier, 21h29, en ligne. Pour rappel le SRAS (de l'anglais : *severe acute respiratory syndrome*) est une maladie engendrant un syndrome respiratoire aigu sévère, liée dans le précédent épisode déjà (2002-3) à un coronavirus.

⁶⁶ Et pour cause ! On a rapatrié les Français de Chine, en janvier, en les soumettant à des quarantaines aléatoires. Avec le recul, on a pu réaliser le traçage des téléphones portables en provenance de Wuhan en Chine : une dispersion en parapluie de *milliers* de contacts !

« Gouverner, c'est prévoir ». Alors ? Ne parlons même pas des masques de protection, FFP2 pour le personnel médical ou simple pour le grand public...

- Dans le passé comme aujourd'hui, ces hésitations et retards suscitent plus que des interrogations, bien plutôt des critiques, des contestations, des mouvements de colères, comme l'on disait alors, des « émotions populaires ». Bertrand décrit « des frénétiques échappés de leurs lits qui répandent partout les traits invisibles d'une maladie mortelle »⁶⁷ ; il médite sur « des désordres » qui ne manquaient pas de se développer dans le passé « quand on ne les prévient pas par une bonne police »⁶⁸. Et pas de confusion sur ce mot : il a ce sens très ample sous l'Ancien Régime, à la fois d'administration, de politique intérieure et de mesure de sécurité. Car dès le mois d'août 1720, on a bien compris que l'introduction du « venin » de la contagion ne pouvait être complètement innocente ; on sait que le capitaine et l'un des échevins, Estelle, sont aussi propriétaires des marchandises du navire contaminé... Pourquoi cette « patente nette » du Grand-Saint-Antoine, quand un mort encore, à l'escale de Livourne, était déclaré décédé « de fièvre maligne pestilentielle (*sic*)⁶⁹ » ? Pourquoi ce traitement privilégié de ce navire quand les quatre autres bâtiments qui se présentèrent au port dans les derniers jours de mai (avec « patente brute », c'est-à-dire avertissant d'un danger) avaient été, conformément aux règlements, relégués pour une quarantaine dure à l'île de Jarre⁷⁰ ? On se doute de compromissions, au moins de complicités par abstention de la part de chirurgiens⁷¹, à commencer par celui des Infirmeries. On suspecte des intérêts cachés, pour le moins de la négligence ; on se doute de lâchetés, enfin de l'un des moteurs du silence : la peur (celle des responsables). Le 8 juillet 1720, après que deux chirurgiens de Marseille appelés aux Infirmeries, ont clairement avoué la présence de la peste dans ce lieu, comment avait-on pu croire qu'il suffirait de renvoyer sur l'île de Jarre le bateau infecté et ses marchandises ? Un confinement *strict* (avec interdiction d'y *entrer* comme d'en sortir) du port et des Infirmeries fut bien instauré à cette date⁷², mais les passagers étaient entrés dans la ville... le 14 juin. Lorsqu'on reconnaît pour la peste, dans Marseille même, cette maladie suivie de mort (9-11 juillet), Bertrand se plaint de l'inadaptation de la réponse des Magistrats qui s'en remettent au jugement d'un Maître chirurgien (non d'un médecin...) pour poser un diagnostic : « Une telle réponse n'étoit pas fort propre à ranimer l'attention des autres médecins sur cette nouvelle maladie ». Et de nouveau ce « regret » sournois (« sans vouloir pénétrer dans les raisons qu'avoit ce Chirurgien de déguiser la vérité... »⁷³), qui laissait avancer un mal qui « couvoit... & se glissoit furtivement, & de loin en loin en diverses maisons »⁷⁴.

Aujourd'hui, même chose : le soupçon de conflits d'intérêts (énormes, voire astronomiques, s'agissant des profits des laboratoires pharmaceutiques), est dans le contexte actuel de la France l'un des aspects les plus dissolvants de la crise du Coronavirus, un des germes les plus délétères pour le moral du pays. Dans le régime démocratique qui est le nôtre,

⁶⁷ J.-B. Bertrand, *op. cit.*, p. 5.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 13.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 27.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 28-29.

⁷¹ « qui avait d'ailleurs de l'expérience et de la réputation », écrit Bertrand (p. 33), qui ajoute néanmoins plus loin : « Le Chirurgien des Infirmeries déclare toujours que ce sont des maladies ordinaires. Soit ignorance, soit complaisance de la part de ce Chirurgien, il a porté la peine de l'un ou de l'autre par une mort funeste, & par celle de toute sa famille » (p. 34).

⁷² *Ibid.*, p. 40.

⁷³ *Ibid.*, p. 45-46.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 40.

ce climat est potentiellement déstabilisant (au sens fort), voire mortel, pour un gouvernement, peut-être pour le régime lui-même, et pour toute la société politique. Or l'envie, la colère et la peur sont mauvaises conseillères... Alors pourquoi ces retards et ces atermoiements ? Pour ne pas engendrer la peur, a-t-on entendu parfois. Un jugement éclairé acceptera en effet parfaitement la volonté de l'État de ne pas inquiéter les populations : ne sont-ce pas les « arcanes » du bon gouvernement ? une impossible « transparence » – l'Ancien Régime assumait parfaitement la vertu « du secret » – sur les menaces qu'un gouvernement légitime a en charge d'écartier ou d'affronter efficacement ? Pour autant, l'exemple des autorités de Marseille en 1720 est-il un modèle ? Alors qu'elles sont désormais pleinement conscientes de la nature de la contagion qui est en train de sourdre, à partir de la mi-juillet 1720, elle ordonne de transporter les malades dans les Infirmeries (désormais transformées en une sorte de lazaret), « avec quelques personnes qui avoient avec eux une communication prochaine », elle y fait procéder en secret : « & pour ne pas allarmer le peuple, on ne fait ces expéditions que la nuit & à la sourdine. »⁷⁵ Alors, « le Public se plaint... tout le monde veut sçavoir ce que c'est »⁷⁶... Il suffit de reprendre les archives des journaux télévisés (ou écrits), à partir du mois de février 2020, pour saisir, toutes choses égales d'ailleurs, notre comparaison, et l'ambiguïté des échanges entre l'Exécutif et les Français dans les premières semaines de ce que l'on va désormais baptiser du nom de « crise sanitaire ».

- Discordances, encore, entre les différents responsables et experts dans le domaine médical, dans les recommandations et préconisations de soins : en 1720, lorsque de Paris, le Premier médecin Chirac, d'une part, ou tel autre médecin, d'autre part, sur la foi d'Hippocrate ou du chancelier Ranchin⁷⁷, proposaient des distributions de viandes apprêtées (l'idée était que la maladie provenait de la malnutrition des population pauvres) ou des fumigations géantes par des bûchers soufrés (en plein été méditerranée !)..., les médecins qui étaient plongés dans la dramatique réalité de la contagion se demandaient pourquoi les avis de ces « extérieurs » étaient entendus sans qu'on les eût assemblés eux, ni entendus⁷⁸ : « Les Magistrats », écrit Bertrand, « non contents de manquer de confiance en leurs Médecins, formèrent contr'eux des soupçons injurieux à leur honneur & à leur caractère ; & quoiqu'ils se fussent livrés au soin des malades de la manière la plus généreuse, sans traiter d'aucun intérêt... »⁷⁹. Pour se dédouaner, peut-être ? les échevins de Marseille attaquent, disant : « que les Médecins de la Ville vouloient faire un *Mississipi* de cette affaire. Ce sont les termes dont ils se servirent », s'indigne Bertrand. Et l'injure est violente, nous ramenant à la grande politique du moment : car *faire un Mississipi*, c'est proprement vouloir profiter des circonstances pour monter une énorme machine à s'enrichir ! En attendant, le peuple dont les têtes s'échauffent à de tels débats, se met à « insulte[r] publiquement les Médecins dans les rues, & leur reproche hautement qu'ils grossissent le mal par l'indigne motif d'un sordide intérêt »...⁸⁰ On s'y croirait ! Dès 1721, chacun des corps concernés par la gestion de la crise a à cœur de se défendre, d'écrire sa vérité des faits. Où l'on voit que les concurrences institutionnelles – entre le Collège et l'Agrégation

⁷⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 53.

⁷⁷ François Ranchin (v. 1560-1641), médecin, professeur à la faculté de Montpellier, chancelier de l'Université, Premier consul de Montpellier du temps de la peste de 1629-1630, auteur d'un ouvrage de recommandations qui n'avait pas encore été supplanté au début du XVIII^e siècle. Cf. Louis Dulieu, « Le chancelier François Ranchin », *Revue d'histoire des sciences*, 1974, 27-3, p. 223-239.

⁷⁸ J.-B. Bertrand, *op. cit.*, p. 55 sq.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 56.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 57.

des médecins de la ville de Marseille, d'une part, et La Faculté, celle de Montpellier de réputation nationale et en faveur auprès du pouvoir – autant que les compétitions de personnes, les susceptibilités des uns, la médiocrité d'autres, les conflits de générations même (entre celle de Bertrand et celle de Peyssonnel fils), ne sont pas d'aujourd'hui, mais coûte *très cher* en larmes, en souffrances, et *en temps* ! dans un contexte de crise. Est-il besoin de faire le roman triste des discordances contemporaines dans la gestion de la crise de la COVID-19 en 2020 ? Lorsque tel professeur, en désaccord avec des confrères, et bientôt au ban (du moins médiatiquement) de son ordre, claque la porte du Haut conseil pour la santé au moment où se profile une mesure de confinement généralisé du pays qu'il réprouve...

- Improvisation et flottement dans la gestion administrative et politique de la crise : en 1720, lorsque, sur place, le Parlement d'Aix, qui avait en charge la police des régions sous sa juridiction, surtout en temps de crise, prenait brutalement, le 2 juillet, un arrêt d'interdiction – sous peine de la vie – de *toutes* communications entre le plat pays et la ville, il ajoutait à la menace de la peste le risque d'une famine dans la ville, faute de moyens de ravitaillement⁸¹ : du jour au lendemain, Marseille, cernée bientôt d'un cordon de soldats, était coupée de tout ; dès le 3 août, le blé manque aux boulangers et des attroupements se forment : là, sans tarder, on monte une conférence entre les autorités de la Province⁸², Vauvenargue, et Estelle, le Premier échevin pour faire un « concordat » (sic) homologué par arrêt du Parlement d'Aix. De plus, on peinait tout simplement à circonscrire les foyers infectieux, à évacuer les morts, comme l'on n'avait pas su empêcher les populations les plus aisées de fuir dans leurs maisons des champs, au risque de contaminer l'arrière-pays... Dans le même temps, injonctions contradictoires, les arrêts du Parlement des 31 juillet et 3 août chassent de Marseille les juifs, d'une part, les étrangers et les vagabonds, d'autre part, au prix d'un risque aggravé – et cette fois « autorisé » – de dissémination hors de la ville de ce que l'on appelait alors « le venin », quand le pouvoir royal, en la personne du Régent, voulait organiser l'isolement complet de la région infectée pour protéger le royaume (et le petit roi). Fallait-il en conclure à la nécessaire centralisation du pouvoir pour qu'un combat efficace permette la fin de la « guerre » sanitaire ?

- Certes, dans les deux cas, à trois siècle d'intervalle et dans le cadre de deux régimes politiques distincts, voire opposés (Monarchie et République), l'administration de la crise est accaparée par le pouvoir central : en 1720, c'est le Conseil du roi qui va prendre la main, dès que, fin juillet-début août, il lui parvient l'appel au secours de Marseille ; en 2020, si « Jupiter est le maître des horloges », l'Exécutif mène absolument tout, depuis que l'on a annoncé, début mars, les premiers morts en milieu hospitalier. En revanche, quelle différence dans le traitement de cette mainmise étatique ! Dans un cas, sur un arrêt du Conseil qui doit « pourvoir *et* prévenir en même temps les conflits de juridiction qui pourraient naître (...) sur une matière si importante et qui n'admet aucun délai » (14 septembre 1720), un blanc-seing est donné à une autorité *déléguée*, celle de l'intendant et celle du commandant militaire, pour une politique d'objectifs parfaitement claire : préserver le commerce général du royaume, mais paralyser

⁸¹ Sur le Parlement d'Aix, pendant la peste, voir Hugo Stahl, *Résoudre les divisions religieuses et maintenir l'ordre sous le règne de Louis XV. La contribution des parlementaires provençaux*, IFJD, Institut Varenne-LGDJ, 2019, p. 182-184 (excellente historiographie en notes) et p. 568-580 ; Id. « Le droit face aux circonstances sanitaires exceptionnelles : la peste de 1720 en Provence », actes en ligne du colloque virtuel « Droit et Coronavirus. Le droit face aux circonstances sanitaires exceptionnelles », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2020, chron. n° 26.

⁸² L'intendant de la province est en même temps Premier président du parlement (voir supra, note 14). La Provence est un pays d'états entre l'assemblée desquels elle est dirigée par un groupe de quatre Procureurs qui sont, en 1720, aussi consuls d'Aix.

celui de Marseille (ce qui voulait alors dire aussi renforcer la répression de la contrebande), empêcher la propagation du mal dans le pays et, au contraire, circonscrire autant que faire se pouvait la peste à son foyer de départ au prix même de la construction d'un « mur de la peste »⁸³. Du coup, sur place, la lutte s'organisa grâce à une remarquable collaboration entre tous les pouvoirs sur le principe d'une hiérarchisation rigoureuse – mais respectueuses – des autorités (y compris religieuses) sous celle du commandement militaire. Toute initiative est considérée comme utile dès lors qu'elle contribue à purger la ville de la peste. On ne sait plus comment ni où enterrer les milliers (et oui !) de cadavres qui jonchent les places et les rues : qu'à cela ne tienne ! Langeron « intrépide aux dangers de la guerre..., pas moins à ceux de la contagion »⁸⁴ prend conseil, s'enquiert, fait la liste des propositions – avantages et inconvénients – et avise un bastion creux sur le rempart de la ville, le fait ouvrir, en fait un immense charnier sur lequel on verse de la chaux vive... Pas besoin de formalités, d'autorisations, de paperasses... libre de toute initiative parce que l'action n'est orienter qu'à faire mouvoir chacun, à sa place, pour le bien de tous, en punissant immédiatement les crimes d'assassinat et de vols, les abus de confiance, les fraudes. Il fallait régler en premier l'enlèvement des cadavres, d'abord (!), le traitement des malades aussi, en faisant revenir les sages-femmes, les apothicaires, les droguistes, en réunissant dans un même élan le zèle des médecins, chirurgiens et autres praticiens (y compris ceux venus de Paris ou d'ailleurs), d'où la création – en un mois et de toute pièce – des deux hôpitaux de pestiférés, celui de la Charité, celui du Mail. Il fallait veiller à la santé spirituelle des populations par la facilitation de *toutes* les œuvres d'un clergé exemplaire et particulièrement inventif : les églises étaient fermées, bien sûr (sauf à être requise le cas échéant pour l'enterrement des cadavres), et le culte s'était interrompu au pire de l'épidémie, mais les prêtres se répandirent partout pour donner les sacrements ; dès le temps de Noël, l'évêque (et d'autres) célébra la messe en plein air (le peuple⁸⁵, massé sur les parvis, gronda en 1721 lorsqu'il se vit exclu des célébrations de la Semaine Sainte qui se faisaient à huis clos dans les églises – alors Belsunce récidiva pour Pâques), il consacra la ville au Sacré-Cœur (on mesure mal aujourd'hui ce qu'avait d'extraordinaire, en 1720, cette consécration alors que les apparitions du Sacré-Cœur à Marguerite-Marie Alacoque, en 1689, peinaient à diffuser et rencontraient même la franche hostilité des jansénistes). Il fallait pourvoir à l'approvisionnement des habitants en organisant des marchés à la périphérie immédiate des villes en évitant soigneusement tout contact direct entre les populations... On a dit l'héroïque attitude du clergé, du haut en bas de sa hiérarchie, séculiers et réguliers confondus. Car de la mort, on sait qu'on ne se dispense pas, à charge pour les pasteurs de conduire leurs brebis au Salut : à Carpentras, par exemple, l'évêque, Mgr Abatti organise une véritable croisade de prières, avec encouragement aux sacrements, processions, attention aux pécheurs, etc. ; la ville attribue volontiers à son zèle sa protection⁸⁶. Le gouvernement du Régent n'avait qu'à superviser de très loin, occupé d'ailleurs par une crise financière (et pas seulement !) qui n'avait pas eu d'équivalent dans le passé ; le (ex-)ministre Law, menacé de mort par un peuple parisien enragé de la banqueroute terrible dont il était objectivement le responsable, se rachetait une conscience en envoyant un don considérable en argent ; et le Pape fulminait un bref

⁸³ Sur la Durance, d'une part, et le long des Monts de Vaucluse, au Nord, d'autre part, avant le cours de la Drôme, protégeant efficacement des villes aussi peu éloignées que Carpentras, par exemple.

⁸⁴ J.B. Bertrand, *op. cit.*, p. 263-254.

⁸⁵ « persuadé », écrit Bertrand, « que la Messe est la plus efficace de toutes [les prières] » (p. 308).

⁸⁶ Henri Dubled, *Les épidémies de peste à Carpentras et dans le Comtat-Venaissin* (PDF en ligne, p. 22). Extrait de son *Histoire du Comtat-Venaissin*, s.n., Carpentras, 1981.

d'indulgence et l'accompagnait de dons divers. Mais Marseille et la Provence s'étaient sorties de l'horreur par elles-mêmes.

En 2020, aucune régionalisation n'a été même envisagée pour le traitement du Coronavirus, ni au printemps, ni à l'automne. Le centralisme le plus absolu règne désormais, plus que jamais, en France. Quant à la cohérence de la politique, jugeons-en. Le confinement « généralisé » du 17 mars a filtré au moins 5 jours à l'avance, permettant la fuite de tous ceux qui le pouvaient dans des départements pourtant jusque-là indemnes, celui du 30 octobre annoncé de même, quand les personnes qui le voulaient été laissées libres de rentrer de vacances (ou non...), de « fêter » la Toussaint (en pratique confondue avec les rites funéraires du Jour des défunts (2 novembre)... En mai, lors du dé-confinement, l'école « obligatoire » n'était pas obligatoire pour tous les enfants dont les parents ne voulaient ou ne pouvaient pas les remettre en classe. Le 6 novembre, en plein confinement, tel internat militaire a quatre élèves malades (et testés positifs à la COVID-19) : alors la direction de l'école... renvoie TOUS les élèves chez eux quand il n'y avait rien de plus aisé que d'isoler les malades (et les soigner), confiner leurs camarades jusqu'à révélation de la contamination (ou de la non-contamination, d'ailleurs possible). On a la furieuse impression que les mots de prévention, d'isolement et de confinement sont vidés de tout leur sens pratique. Ce ne sont pas les gens malades et leur entourage immédiat qui sont confinés, mais les gens bien portants : du jamais vu ! Tout est réglé par des décrets nationaux, après une double proclamation d'un état d'urgence « sanitaire », prolongé jusqu'à 2021, au fondement constitutionnel fort discutable – mais c'est le prix de la « guerre » ! La seule échelle de l'action est celle du territoire national : les mêmes règles se sont appliquées pour l'Ariège qui a compté à peine une trentaine de décès au printemps en relation avec le Coronavirus, et les départements du Rhin où les décès se montèrent à plusieurs milliers... Sauf à jouer au plus fin, les autorités locales, déléguées ou élues, civiles ou religieuses, n'ont strictement *aucune* marge de manœuvre : ainsi une administration peut, un 27 octobre 2020, rejeter tout uniment une demande de dérogation à une réunion sur une place d'église de campagne d'une poignée de personnes, en ces termes :

« Le décret 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié impose au niveau national la réglementation suivante :

'Article 3

[...]III. - Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public autres que ceux mentionnés au II mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits.[...]'

S'agissant d'une décision gouvernementale, Madame la Préfète ne peut y déroger. »⁸⁷

Le pouvoir exécutif, débarrassé pratiquement de tout contrôle parlementaire, tient d'une main de fer (?) un pays abasourdi sous la multiplication des ordres, contre ordres, virages, dérogations sectorielles, assouplissements, restrictions, et du coup, après une bouffée d'oxygène estivale (une « trêve » ? mais « masquée ») qui faisait espérer pour l'automne une rentrée apaisée (après la « guerre » du printemps), il n'est plus possible aujourd'hui de présenter le moindre calendrier concret de « paix sanitaire »... Un peu comme en décembre 1720 ? Alors, Marseille vivait dans la peur, il n'était pas besoin d'imposer des « gestes barrières » et une « distanciation sociale » : lorsque les Marseillais commencèrent à se rassurer, autour de Noël 1720, puis surtout au

⁸⁷ Pour rappel, le dimanche 18 octobre, des manifestations dans toutes les grandes villes de France réunissaient des milliers de personnes en hommage au professeur Samuel Paty, décapité par un islamiste.

printemps 1721, ils s'aventuraient dans l'espace public armés de longues perches ou cannes (« bâtons de peste » ou « de Saint-Roch »), avec lesquels ils tenaient les autres à distance, échangeant de loin les nouvelles qui, peu à peu, faisaient renaître l'espoir, sans jamais se toucher, « en sorte que cinq personnes occupoient toute une grande place »⁸⁸. Et Bertrand de constater, en comparaison de la guerre ou de la famine, que la peste est encore le pire des trois fléaux dont on priait Dieu d'épargner son peuple :

« Les malheurs de la contagion sont bien plus accablans, plus longs & plus affreux... C'est un ennemi implacable⁸⁹... invisible(s)... Elle semble dissoudre la société, interdire aux hommes la communication des secours mutuels (p. 4)... [Elle provoque] un abandonnement plus cruel que la mort même (p. 4)... Souvent le riche comme le pauvre manque de tout » (p. 5). Il la déclare, bien sûr, « un fléau du Ciel » plutôt que l'effet d'une « révolution naturelle » (p. 6), « sévère châtement » (p. 7).

Une telle catastrophe avait mobilisé toutes les énergies (la maison du commandant en chef Langeron : « ouverte à tout le monde », p. 251), toutes les initiatives ; pendant un an, on avait tu tous les doutes, toutes les rancunes ou les rancœurs, toutes les susceptibilités (quitte, pour Bertrand, à régler quelques comptes après). Il en allait de la survie du peuple de la 2^e ville de France, de son existence même.

Encore faut-il donc comparer ce qui est comparable, et là on se heurte à la question cruciale : en 2020, tout cela pour quoi ? Pour éviter une flambée de la mortalité qui pourrait, toute proportion gardée, se mesurer à celle qui a tellement blessé Marseille que la plupart des villes de Provence peinaient encore à retrouver à peu près leur niveau démographique de 1719 à l'orée de la Révolution française⁹⁰ ? Non, évidemment ! Et c'est sur les chiffres (de morts, de « cas » (?), de malades de la COVID-19) que se joue évidemment la justification, *in fine*, de la politique dont le gouvernement de la France a pris l'entière responsabilité, l'œil rivé sur des tableaux statistiques et des « projections » mathématiques (lesquelles font dire à telle spécialistes, anciennement de l'INSERM, que l'on est retourné au temps « des oracles »⁹¹). Toute la question en effet se résout à la surmortalité, à son intensité proportionnelle et à son retentissement dans la pyramide des âges, donc dans le dynamisme ultérieur de la population : or, en fait de guerre, pour le coup, la bataille des chiffres est acharnée, et particulièrement obscurcie de « poudre » (aux yeux) par le « tir croisé » des opinions divergentes... Il y a des chiffres que l'on ne dit jamais, celui de la mortalité « ordinaire » de la France, ni du monde d'ailleurs : en 2019, la mortalité française s'est montée exactement à 612 000 (toujours un peu plus chaque année, sauf exception, du fait du vieillissement de la population), ce qui représente un taux de 9,1‰ (ce taux ne baisse plus depuis une dizaine d'années ; il s'est remis à croître dans certains pays comme les USA), et une moyenne de 1676,71 décès par *jour*. De cela on ne parle pas au « grand public » que nous sommes tous. En revanche, depuis la semaine du 9 mars 2020, tous médias confondus, on s'est mis à égrener pour nous la litanie de la mortalité « COVID » journalière :

⁸⁸ J.-B. Bertrand, *op. cit.*, p. 262.

⁸⁹ *Ibid.* p. 3, sq.

⁹⁰ Au contraire, la population du royaume passait de 1715 à 1789 de 21 millions d'habitants, peu ou prou, à 28 millions (avec l'augmentation territoriale de la Lorraine et de la Corse).

⁹¹ Mme Alexandra Henrion-Caude, généticienne.

64 le 13 mars quand s'annonce le confinement (mais 250 en Italie, ouf !), 400, 500..., puis plus rien après mai, les morts « ordinaires » du jour n'intéressaient plus personnes. Depuis septembre des indices ou référentiels obscurs ont remplacé le total journalier des décès « COVID », sauf à reprendre la litanie du printemps avec le deuxième confinement. Seulement, voilà, la numérisation des méthodes statistiques a sa contrepartie inattendue : les sites les plus officiels d'information de l'état sanitaire de la France (Santé publique France le premier) sont aujourd'hui alimentés automatiquement par d'immenses moteurs de recherche qui moissonnent les données, les transforment en tableau et en courbes, sans intervention à proprement parler humaine. Résultat : on peut connaître aujourd'hui, avec une précision millimétrée, l'exacte profil de la maladie qui sévit, de ses victimes, donc l'exacte gravité de cette « crise sanitaire » qui est devenue, de fait, l'alpha et l'oméga de *toute* la politique du gouvernement actuel. Autant les données chiffrées comparées de l'épidémie d'hier (1720), entre les chiffres avancés sous le coup de l'événement (en particulier par le Dr. Bertrand déjà cité) et ceux, très exacts, qui résultent des travaux hautement scientifiques de démographie historique, restent stables à trois siècles d'intervalle⁹², autant les chiffres statistiquement enregistrés aujourd'hui par les moteurs de collecte automatique des données se révèlent spectaculairement en contradiction avec les données divulguées à cors et à cris dans toutes les publications médiatisées : en date du 22 octobre 2020, précisément, l'écart était considérable⁹³: (depuis le 1^{er} mars 2020),

Nombre de décès issus de la certification électronique des décès COVID : **13 226 (p. 30)** ;

Signalement des cas COVID décédés en milieu hospitalier : **22 873 (p. 22)** ;

Nombre de « décès liés à la COVID-19 » : **33 885 (p. 1)**. C'est ce dernier chiffre qui est donné aux médias.

Notons bien à quelle page du bulletin intervient le chiffre relevé. Comment ne pas rester perplexe ? Comment ne pas déceler dans ces données statistiques un grave problème, au moins de méthode, sinon de déontologie, comme l'on se plaît tellement à dire aujourd'hui ? De fait, qu'est-ce exactement qu'un décès « COVID » dans la France d'aujourd'hui quand de l'aveu même des autorités sanitaires la « comorbidité » (entendez bien le fait que les personnes décédées sont par ailleurs atteintes d'une autre maladie, chronique ou non, entre autres du diabète ou d'affections cardiaques) concerne presque 70% des morts et que l'âge médian de la mort « liée » au Coronavirus se situe à 84 ans (au-dessus de l'espérance de vie, même des femmes) ? Notons, d'ailleurs, que dans la dernière des évaluations pessimistes, le nombre de 42 535 décès dus à la COVID-19 au 11 novembre, rapporté au nombre total de morts de la France pour l'année 2019, toutes causes confondues, donne une proportion de... 6,95%. On est si loin, mais si loin du drame qu'a été la peste de Provence ! Alors pourquoi ?

⁹² Pour rappel : on parlait de 40 000 morts à Marseille dès 1721, de 100 000 décès en Provence dans l'Histoire du Parlement de Provence de cabasse au début du XIX^{ème} siècle ; on s'accorde aujourd'hui sur près de 120 000 pour l'ensemble de la zone touchée – presque 30% de la population totale avec des variations de 70% à 15 ou 18% selon les villes ! – dont presque 40 000 pour la seule ville de Marseille.

⁹³ Source : Santé publique France. Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 22 octobre, en ligne.

*

Où l'on en revient à la Politique, et à la question majeure de la légitimité de l'autorité politique qui constitue le fil continu de notre réflexion collective. Au début du XVIII^{ème} siècle, qui subit l'une des plus terribles crises sanitaires qu'ait vécues la France moderne, un modeste médecin de province dit tout, incidemment (parce que cela va de soi, parce que cela constitue le ciment commun de la France et de son peuple), du ressort fondamental d'un « bon »⁹⁴ gouvernement tant il est évident pour tous que, si discutable que fût le comportement personnel du Régent, de certains de ses ministres⁹⁵, aucun d'entre eux n'osait rompre avec le fondement de la politique traditionnelle des rois : la responsabilité du bien commun devant l'Histoire (« Souvenez-vous, mon Fils, que nous devons un compte éternel de nos actions », écrit Louis XIV), une responsabilité terrifiante à l'heure de la mort, parce qu'elle engage tout simplement devant Dieu. Sujets de leur roi, peut-être, les Français du XVIII^{ème} siècle, n'en étaient pas moins des adultes, eux-mêmes conscients de leur propre responsabilité dans leur coopération au bien commun. En 1721, Jean-Baptiste Bertrand exprime de fait, au moins par deux fois, son admiration raisonnée pour *l'autorité*, celle de ces chefs qui permirent de sauver la ville (et la province), sa population et son avenir, qui assurèrent sa survie et sa pérennité : tant il vrai, dit-il que :

« la prompte expédition dépend plus de la fermeté de celui qui ordonne, que de la soumission de ceux qui exécutent »⁹⁶.

Ce n'est pas la servilité de l'obéissance des peuples qui fait la force d'un régime, c'est le consentement d'adhésion à l'autorité. « On vit alors », écrit aussi Bertrand à propos du gouverneur de la ville, le marquis de Piles⁹⁷,

« combien il importe au bonheur des peuples, que ceux qui les gouvernent s'appliquent autant à les captiver⁹⁸ par la bonté & par la douceur, qu'à les soumettre par l'autorité ;

⁹⁴ Rien de moral, encore moins de moralisant, dans ce terme. « Bon » comme Jean II, va de pair avec le Bien, le Beau et le Vrai : le mot exprime le courage, le sens de la responsabilité.

⁹⁵ Cf. *supra*, le commentaire de De L'Isle sur la responsabilité des princes. À la mort de d'Argenson en 1721, il note aussi (qui montre que le peuple sait parfaitement donner de la voix sous l'Ancien Régime) : « Cejourd'hui, jeudi 8^e mai 1721. Sur les 5 à 6 heures du matin, est décédé en cette ville de Paris, en sa maison ou hôtel, faubourg St. Antoine, attenant le couvent des religieuses bénédictines Les Tresnel, dont il était 'sacristain', ainsi que l'on l'appelait dans le public, le sieur d'Argenson, conseiller d'État ordinaire, Grand-Croix et chancelier de l'Ordre militaire de St. Louis, et ci-devant garde des sceaux de France, après avoir été plus de 20 ans lieutenant de police de cette ville où il a fait peu de bien et beaucoup de mal, très peu regretté et beaucoup haï pour tous les maux qu'il a faits de concert avec Law, son bon ami, l'ennemi commun de tout le royaume, qu'ils ont culbuté et ruiné à jamais, si Dieu par Sa Bonté ne remédie au mal. » Et plus loin : « Cejourd'hui, samedi 10^e mai, sur les 10 à 11 heures du matin, le corps de M. d'Argenson [...] a été porté [...] en l'église de St. Nicolas-du-Chardonnet où il a été enterré. Une grande populace suivait le corps en criant fort haut que l'on portait le diable en terre et autres paroles inutiles à marquer, et à Mrs ses enfants qui étaient dans le carrosse après celui où était le corps, que c'était 'la race du diable', et autres injures. Enfin des gens disaient que si le convoi se fût fait le soir, il serait peut-être arrivé au corps de M. d'Argenson ce qui fut fait à celui du maréchal d'Ancre. » (Arch. Nat., série U 338-399).

⁹⁶ *Ibid.*, p. 226.

⁹⁷ Louis Alphonse de Fortia de Piles (1676-1729), chevalier de Saint-Louis.

⁹⁸ Au sens de séduire.

& que tempérant l'une avec l'autre, ils ne sachent pas moins se faire aimer que se faire craindre »⁹⁹.

Oh, c'est vrai ! Le pire n'a sans doute pas été vraiment évité en ce temps terrible de la peste, mais on savait, sûrement, ce qu'il y avait de pis, de l'horreur de la mort physique ou de la terreur de la mort éternelle. Les sommets de la littérature spirituelle ne se trouvent-ils pas dans ces *Artes bene moriendi* ? Les fruits en imprègnèrent jusqu'à Mozart :

*« La mort, quand on y regarde de près, est le véritable but de notre vie, c'est pourquoi depuis plusieurs années je me suis familiarisé avec ce véritable meilleur ami de l'homme à tel point que son image n'est plus seulement source de terreur pour moi mais offre beaucoup de réconfort et de consolation ! Et je rends grâce à mon Dieu de m'avoir donné la chance de trouver une opportunité, vous comprenez ce que je veux dire, de réaliser que la mort est la clé à notre vrai bonheur. »*¹⁰⁰

Aujourd'hui, de conférences de presse du Président de la République en points ministériels d'information, la France vit dans un discours univoque (presque) d'inquiétude, d'appels à « la vigilance », d'attente, et de mobilisation haletante contre un ennemi dont hauts parleurs et bandes annonces rappellent depuis des mois, des dizaines de fois à l'heure, qu'il rôde... toujours ! Pas de reconstruction possible, puisque la guerre n'en finit pas. Guerre de tranchée en somme. Et qu'y a-t-il à défendre, à protéger ? Nos enfants ? Non, contrairement à la peste¹⁰¹, ils ne sont pas, sauf exception tout à fait remarquable, concernés par les formes graves de la COVID-19. Notre jeunesse, qui est aussi notre avenir (et la retraite de la génération qui y touche) ? Non plus, pour la raison qu'elle ne compte que de très rares formes graves (mais qu'elle est frappée de plein fouet par la paralysie du pays). Pour notre pays menacé ? D'« invasion » économique virtuelle ou réelle, il l'est ; mais ce n'est sûrement pas l'arrêt de toutes les activités commerciales traditionnelles, le ralentissement des industries, la léthargie (un état *quasi* comateux proche de la mort) des activités de l'esprit (que l'on appellent « culturelles »), qui puisse lutter contre ce fléau. Alors, écoutons bien la réponse qu'on nous donne : tout cela n'est **que** pour « sauver notre système de santé », pour « sauver » l'hôpital public de la saturation... (Président Macron, Ministre Olivier Véran, et autres). Derrière, l'enjeu est, pour le gouvernement, de sauver sa face de « parfait administrateur du service public » (et d'assurer, si cela reste encore une possibilité, sa réélection comme « meilleur de la classe »). On ne sait plus qui est le plus infantile, d'eux ou de nous qui les croyons encore (de moins en moins).

Le seul défi qui puisse justifier cette politique de « confinement » (improprement dit, d'ailleurs) serait de vaincre la mort. Mais celle-ci n'est pas un enjeu, surtout à l'heure où l'on préfère plutôt légiférer « sur la fin de vie » que s'occuper de préserver la vie, et l'avenir. La politique

⁹⁹ *Ibid.*, p. 53.

¹⁰⁰ Extrait de [Des lettres intimes de Mozart accessibles au public au Mozarteum de Salzbourg - Radio Classique](#). Nous devons cette citation à David Abiker, dans sa revue de presse de la Matinale de la radio de ce jour, 20 novembre 2020.

¹⁰¹ « On verra dans la suite », écrit J.-B. Bertrand, « que les enfants ont été les plus susceptibles de ce mal » (p. 37). Le médecin remarque qu'au pic de l'épidémie, aucune femme enceinte n'a survécu, qu'au contraire, les personnes âgées semblent mieux résister dans la maladie.

contemporaine n'a-t-elle pas perdu en cela toute relation avec le réel ? Dès lors la « paix sanitaire » est-elle vraiment préférable à la configuration de camp retranché qu'a prise la France ? Pourquoi la promouvoir encore ? En 1720, les autorités ont manqué à la prudence, pour ne pas répandre la peur. En 2020, si l'on n'a pas peur, c'est que l'on compte. Alors la paix ? « Mais je vous l'ai déjà dit hier : c'est pour demain » !